



Concepts Photo Service

Ryan veut soigner son image

Il s'en est passé des choses au niveau des prêts et bourses au cours des derniers mois. Le directeur de la DGAFE a « démissionné » ; le ministère a annulé une série de resserréments apportés l'an dernier ; le ministre Ryan annonce quelques améliorations pour l'automne et en promet d'autres ; finalement le ministère lance une campagne publicitaire sur les prêts et bourses. Il n'y a pas de doute, le ministère est sur la défensive et veut se donner une bonne image. Chercherait-il à se prémunir contre une mobilisation étudiante ?

« Il ne faut toutefois pas tomber dans le panneau du ministère », indique le Secrétaire général de l'ANEEQ. Jean-Pierre Paquet est d'avis que le premier objectif du ministère est de « mener une opération de relations publiques et de faire du saupoudrage ».

Bien qu'elle se réjouisse des légers progrès que connaît le dossier des prêts et bourses, l'ANEEQ estime qu'il n'y a pas lieu de s'en satisfaire. D'autant plus que la principale intervention du gouvernement au niveau des prêts et bourses a été de couper 24 millions \$ dans le budget d'avril 1986.

Des améliorations

Ainsi, au chapitre de l'amélioration du régime des prêts et bourses, un seul changement est officiel à ce jour. Il s'agit d'élargir la mesure donnant droit à une aide financière supplémentaire de 400 \$ (en prêt ou en bourse) pour les étudiant-e-s de certaines régions, dépendant-e-s financièrement de leurs parents mais ne demeurant pas au foyer familial.

Par l'intégration de quatre Municipalités régionales de comté de plus à la liste des régions dites « éloignées », quelque 1000 étudiant-e-s de plus s'ajoutent aux 10 000 déjà touché-e-s par cette mesure. Les déboursés supplémentaires sont d'environ 300 000 \$. Bref, cette amélioration, dont le ministre Ryan se vantera sans doute beaucoup, touche moins de 0,5 % de la population étudiante des collèges et universités et accroît le budget de l'aide financière de 0,1 % ! Les étudiant-e-s concerné-e-s l'apprécieront sans doute, mais sur un plan général cette amélioration est plutôt de nature symbolique.

Par ailleurs, le ministre Ryan multiplie, depuis six mois, les déclarations favorables à des améliorations au régime des prêts et bourses. Il maintient bien sûr la promesse électorale

(suite à la page 2)

Le Cabinet du ministre refuse de s'entendre avec l'ANEEQ sur la réforme des prêts et bourses

C'était dans l'espoir d'en arriver à une entente de principe sur les mécanismes et les délais d'élaboration de la réforme des prêts et bourses, et donc d'écartier, avant la rentrée scolaire, toute menace de grève étudiante, que le Conseil central de l'ANEEQ a mandaté le Conseil exécutif pour qu'il rencontre les attachés politiques du ministre Ryan. La rencontre du 14 août a été un échec total.

Le Conseil central en est plutôt étonné, convaincu qu'il était

d'avoir élaboré une proposition acceptable pour le ministère. Les attachés politiques du ministre Ryan ont refusé d'en discuter.

Scandalisé par l'arrogance du chef de Cabinet de Ryan, le Conseil exécutif de l'ANEEQ se demande maintenant si l'appel à une seule journée de grève le 29 octobre, tel que prévu initialement par le Conseil central, sera suffisant pour faire bouger le ministère.

Un geste d'ouverture

L'objectif de la démarche entreprise par l'ANEEQ est d'établir une entente de principe avec le ministère. Advenant qu'une telle entente survienne, le Conseil central de l'ANEEQ s'engagerait à la soumettre au prochain Congrès spécial des 3 et 4 octobre qui doit débattre de la possibilité d'une grève.

Pour le Conseil central, il allait de soit que tous les efforts devaient être faits pour que la rentrée scolaire se fasse sous le signe d'une entente de principe. De plus, après quelque cinq mois sans pourparlers avec le ministère sur cette question, l'ANEEQ croyait le temps venu de relancer les discus-

sions ; elle a pris l'initiative en ce sens.

Étant donné que cela fait près de 18 mois que la réforme des prêts et bourses est en préparation, le Conseil central évalue que la tergiversation a assez duré et que le ministère est en mesure de sortir des vagues déclarations pour enfin s'enligner sur des échéanciers précis. Cela fait plus d'un an que le ministre Ryan et ses attachés déclarent, mois après mois, qu'ils ont besoin de deux ans. Tant et si bien qu'on ne sait plus à partir de quand a commencé à s'écouler ce délai, ni quand il doit arriver à échéance.

La principale crainte est que le ministère cherche continuellement à gagner du temps et invoque des retards pour finalement en arriver à repousser après les prochaines élections provinciales le moment de l'appli-

cation d'une réforme. En effet, c'est un secret de Polichinelle que, si le ministère a l'intention de procéder à d'importantes coupures par sa réforme, il est préférable pour lui de dévoiler le tout après l'élection. À l'inverse, il est dans l'intérêt des étudiant-e-s d'obtenir une réforme avant l'élection générale.

La proposition de l'ANEEQ

La proposition élaborée par le Conseil central visait essentiellement à accorder au ministère un délai raisonnable dont il estime avoir besoin pour préparer un projet de réforme.

(suite à la page 8)

L'ANEEQ ET L'ODFA MÈNENT UNE CAMPAGNE

Créons nos comités-femmes !

L'année qui débute sera marquée par une importante campagne, en milieu étudiant, pour la mise sur pied de comités-femmes dans les CEGEP et les universités. Et c'est là un besoin urgent.

La place et les droits que les femmes se sont gagnés au cours des années sont continuellement remis en question. L'ANEEQ a réaffirmé, lors de son XX^e Congrès l'importance pour les femmes de se doter, en milieu étudiant ou ailleurs, de comités pour la défense et la promotion des intérêts qui leur sont propres. La mise en branle de la campagne s'effectuera sous la responsabilité de l'Organisation des femmes dans l'ANEEQ (ODFA), en étroite collaboration avec les autres instances de notre association nationale.

Une situation critique

Au cours des dernières années, en même temps que la concertation gagnait le mouvement des femmes, le rôle et l'orientation des comités-femmes étudiants ont été remis en question. Alors que le mouvement autonome des femmes a lutté principalement contre les tentatives de récupération, le travail d'organisation est devenu de plus en plus difficile. De l'avis de plusieurs person-

nes présentes au Congrès : « La montée du conservatisme et les attaques qui se font jour contre les acquis des femmes doivent rencontrer l'opposition des premières concernées. » D'où l'idée de promouvoir la création de comités-femmes, dans un milieu où ils ont jadis évolué en grand nombre et avec force mais qui ont quasiment disparu de la scène étudiante au début des années 1980.

L'ODFA se donne donc pour objectifs de soutenir les comités déjà existants (moins d'une quinzaine dans les CEGEP et les universités) mais surtout d'initier carrément la formation de tels comités. Dans l'esprit de l'ANEEQ, il s'agit de promouvoir une forme d'organisation pour les femmes qui tirera sa force de sa nature non mixte et de son autonomie par rapport aux structures déjà existantes.

Pour Manon Poulin, déléguée de l'ODFA au Conseil central de l'ANEEQ : « Il est clair que le travail de regroupement, d'information et de mobilisation autour des revendications des femmes, devra se faire en collaboration aussi étroite que possible avec les associations étudiantes locales. » Il ne s'agit pas de couper l'herbe sous le pied des associations étudiantes, mais bien plutôt « d'ouvrir un nouveau front de lutte spécifiquement sur la question-femmes, de jeter des forces fraîches dans la bataille des droits démocratiques », de rajouter la militante de l'ANEEQ.

À l'heure où l'on tente de nous faire croire que tout est gagné pour les femmes, il importe plus que jamais d'agir. Les comités-femmes sont des outils essentiels pour changer nos conditions de vie et d'étude et pour permettre l'émergence d'un discours autonome des étudiantes. Les déléguées au VII^e Forum des femmes de l'ANEEQ ont constaté que « ce n'est pas le pain sur la planche qui manque... Contrairement à ce que plusieurs pensent, nos acquis sont menacés : fermeture de clinique d'avortement, contingentement des programmes 'féminins' (sciences humaines) ou dévalorisation (secrétariat, par exemple), coupures dans les services sociaux, pressions contre les cours d'éducation sexuelle, les exemples se multiplient... » C'est dans cet esprit que l'ODFA a planifié sa campagne annuelle.

Une campagne sous trois thèmes

Concrètement la campagne de l'ODFA prendra la forme suivante :

(1) Une tournée nationale des membres du Comité-femmes de l'ANEEQ dans toutes les institutions d'enseignement postsecondaire du Québec pour insuffler une volonté d'organisation à la base, chez les étudiantes. Il s'agira d'une occasion pour discuter et démystifier le féminisme.

(suite à la page 4)

ÉDITORIAL

Sur la bonne voie

À première vue, il semble que le dossier de la réforme des prêts et bourses n'avance pas. Face à l'urgence d'en arriver à des améliorations substantielles, on peut trouver que la réforme ne vient pas vite et que le ministère s'en tire bien avec son discours sur la complexité du problème et son besoin de temps. On peut également trouver que peu de choses ont changé depuis la grève de l'automne 1986, depuis les rencontres de négociations tenues de novembre à février, ou depuis l'occupation nationale de mars. Et on peut surtout avoir l'impression de stagner du fait que l'on revient encore sur cette question des « délais » d'application d'une réforme. Mais cela n'est qu'apparence.

Une fois que le dossier sera mené à terme, il aura pu s'écouler trois ans de travail continu et prioritaire sur la question de la réforme. Cela se justifie sans aucun doute puisqu'il s'agit ni plus ni moins de la première réforme en profondeur depuis 20 ans et que les années à venir en seront marquées.

Dans pareille situation, l'élément le plus déterminant de notre lutte est sans doute le travail de préparation pour créer le momentum. Il faut savoir quand et comment agir. En effet, une fois que les deux parties se retrouveront sur un même terrain, la lutte risque d'être grosse. Non seulement s'agit-il de dizaines de millions de dollars qui sont en jeu, mais également il en va de l'accès à l'éducation pour des dizaines de milliers de personnes. En ce sens, il est préférable de ne pas prendre de risque inutile et de ne pas brûler nos munitions.

C'est un peu dans cet esprit que le Conseil central de l'ANEEQ a élaboré les recommandations qu'il présente en prévision du prochain Congrès spécial. Il s'agit principalement de concentrer les énergies sur un objectif : forcer le ministère à prendre des engagements quand à la place des étudiant-e-s dans l'élaboration d'une réforme ainsi que sur les délais de son application. Concrètement, le Conseil cen-

tral estime qu'il faut viser à ce qu'une réforme soit en vigueur au plus tard pour l'année scolaire 1989-1990, et qu'auparavant le ministère ait déposé, à l'été 1988, sa proposition globale et détaillée de réforme.

C'est là un objectif prioritaire, mais pour lequel on ne peut aller au bout de nos forces. Car ce qui a justement fait notre force jusqu'à maintenant, c'est notre capacité à contraindre le gouvernement à bouger sans jamais devoir utiliser toutes nos réserves.

Ainsi, le ministère est sur la défensive : il a dû mettre fin aux retards dans l'émission des chèques, Ryan s'engage et procède à des améliorations mineures mais réelles, il fait une campagne de publicité, etc. Bref, il soigne son image et tente de ne pas accroître le mécontentement.

Mais le ministère est également arrogant. Il se sent traqué. Chaque geste, chaque parole est porté à son dossier. D'une fois à l'autre, il doit prendre des engagements plus précis, et livrer la marchandise. Les mois à venir seront particulièrement déterminants : il faudra empêcher le ministère de gagner les quelques semaines ou quelques mois qui pourraient lui permettre de reporter sa réforme après la prochaine élection.

Le prochain Congrès spécial de l'ANEEQ aura à évaluer la meilleure stratégie à mettre de l'avant pour obtenir une réforme satisfaisante. Le débat central portera bien sûr sur le rythme et la nature des actions à poser. Il s'agira, en fin de compte, de déterminer s'il y a lieu de « patienter » face au louvoiement du ministère. Cela dépendra bien sûr des positions de ce même ministère qui, dernièrement, s'est montré totalement fermé.

L'avenir dépend donc des débats dans les assemblées générales et des décisions du Congrès. Mais une chose est certaine : jusqu'ici, nous sommes sur la bonne voie.

Le Conseil exécutif
de l'ANEEQ

Les certificats de prêt seront à temps

Fini les attentes interminables avant de recevoir son certificat de prêt, la DGAFE a pris les mesures qui s'imposaient. Les étudiantes et les étudiants pourront, à la rentrée, se procurer dans leur établissement d'enseignement le certificat qui leur permettra de négocier un prêt auprès de leur institution financière.

C'est, en tout cas, le message que le sous-ministre responsable de l'aide financière au ministère de l'Enseignement supérieur, Pierre Boisvert, a voulu donner à quelques jours du début de la session.

Si l'engagement du ministère se concrétise, ce sera une longue série noire de retards qui prendra fin, une série qui a souvent obligé des étudiantes et des étudiants à attendre leur certificat jusqu'en novembre voire jusqu'en décembre.

Avant la rentrée, la DGAFE avait reçu un total de 122 242 demandes. De ce nombre, en date du 14 août, 87 172 dossiers avaient été traités. À ce rythme-là, la DGAFE prévoit qu'environ 90 % des certificats de prêts seront disponibles dans les établissements d'enseignement au début septembre. « Et à la fin septembre, précise encore le sous-ministre Boisvert, lorsque que nous aurons terminé le traitement des 'cas spéciaux' et des quelque 11 000 demandes de renseignements supplémentaires qui ont dû être envoyées aux candidats à cause de formulaires incomplets, tout le processus aura été complété. »

La recette de la DGAFE

Comment la DGAFE a-t-elle réussi à régler en quelques mois un problème qui perdure depuis

plusieurs années ? Eh bien !, pas de potion magique ; la recette est bien simple.

Le sous-ministre Boisvert explique la plus grande rapidité de la DGAFE dans le traitement des dossiers par des mesures exclusivement administratives. « La DGAFE a, sous l'ancien gouvernement, tenté de résoudre le problème des retards en mettant en place un nouveau système informatique très ambitieux. Cela a été un échec. Nous avons préféré maximiser le travail du personnel avec le matériel déjà à notre disposition. » M. Boisvert parle donc de « gros bon sens » plutôt que de solution miracle. Les mesures prises semblent si simples qu'on a peine à croire qu'il ait fallu attendre si longtemps avant que le ministère se décide enfin à régler le problème des retards. Les principaux moyens qu'il a utilisés sont :

- consultation du personnel affecté au traitement des demandes de prêts et bourses pour amener les corrections qui s'imposaient dans l'organisation du travail ;
- des formulaires de demandes pré-identifiés ;
- remise à jour de la grille qui permet au personnel de la DGAFE de traiter les demandes ;
- données sur le candidat ou la candidate plus facilement traitables par les analystes.

Selon le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, ce sont ces mesures qui expliquent la nouvelle « efficacité » de la DGAFE, les quelque 50 analystes du ministère pouvant maintenant traiter quotidiennement 70 dossiers au lieu de 40 auparavant.

Réactions de l'ANEEQ

À l'ANEEQ, on se réjouit évidemment de l'annonce du ministère, tout en se promettant de bien voir à ce que l'augmentation de la rapidité de la DGAFE ne se fasse pas sur le dos des étudiantes et étudiants.

Certains indices laissent en effet croire que le ministère semble vouloir « uniformiser » la situation de chaque étudiant-e.

Ainsi, l'ANEEQ est au courant que le ministère voudrait accroître la rapidité du traitement des dossiers en considérant que le nombre de semaines d'étude est le même pour tous les établissements scolaires, même si ce n'est pas le cas en réalité. De cette façon, certains étudiant-e-s n'ayant pas encore terminé leur session seraient tout de même considérés-e-s comme ayant un emploi. Ce qui a bien sûr des incidences négatives sur le montant d'aide. Le sous-ministre Boisvert indique que cette mesure n'est pas appliquée cette année, mais qu'elle est à l'étude comme d'autres.

Pour le Secrétaire général de l'ANEEQ, « c'est parce que nous avons fait des pressions répétées que le ministre a dû s'engager à corriger la situation. On voit maintenant le résultat. Nous lui en donnons le crédit, même si, au fond, on pourrait plutôt tout simplement blâmer l'ancien gouvernement de ne pas avoir pris les mêmes petites mesures administratives. Mais nous devons maintenir notre vigilance : nos prêts et bourses doivent être à temps sans être... amputés! »

Claude DIONNE

Le ministre Ryan veut soigner son image

(suite de la première page)

visant à ce que les étudiant-e-s à temps partiel aient accès, un jour, à une aide financière. Mais c'est là une perspective à « long terme » pour laquelle il n'y a pas d'échéancier.

Dans son exposé de la fin mai devant la Commission parlementaire de l'Éducation, M. Ryan a donné bon espoir de voir satisfaite la revendication étudiante à l'effet que les étudiantes enceintes se voient accorder le statut d'indépendance et reçoivent une aide supplémentaire. Il présentait cette mesure comme un fait déjà accompli qui devrait facilement passer l'étape du Conseil des ministres au début de cet automne.

De plus, le ministre a affirmé, au mois de mai, sa volonté de travailler, « au cours des prochaines semaines et des prochains mois », à améliorer la situation spécifique des personnes handicapées, des étudiant-e-s de deuxième et troisième cycles universitaires, ainsi que des fils et filles d'agriculteurs et de pêcheurs. Mais encore ici, rien ne garantit le sérieux de ces énoncés puisque aucun mécanisme d'application n'a été précisé, pas plus d'ailleurs que le ministère n'est en mesure de donner quelque échéancier, malgré les mois qui passent depuis ces annonces.

Dubois «quitte» la DGAFE

Phénomène passé inaperçu mais non

moins significatif, on apprendait le printemps dernier que le Directeur général de la DGAFE, Émile Dubois, ne « travaille plus au ministère ». Le ministère l'y avait nommé peu après l'élection du gouvernement libéral. Selon la version officielle donnée par le ministre Ryan, M. Dubois a « démissionné ». Mais l'histoire ne dira jamais si son départ était entièrement volontaire. Chose certaine, la tension était vive entre le directeur général et le Cabinet du ministre.

Émile Dubois, anciennement à l'aide sociale, était reconnu pour être un « dur »... et il l'a été ! Après sa nomination, le régime des prêts et bourses a connu de multiples resserrements à répétition. Les mesures étaient parfaitement tatillonnes et ont été l'objet de vives critiques. L'ANEEQ est intervenue à de nombreuses reprises auprès du ministère et a publiquement dénoncé ces mesures. Le Cabinet se disait impuissant à intervenir, laissant croire qu'il avait perdu le contrôle sur la DGAFE.

Finalement, il faut croire que le ministre a jugé que ce qu'on appelle la « gestion serrée » n'est pas politiquement très « rentable » et qu'il était préférable de ne pas accentuer le mécontentement déjà fort à l'endroit des prêts et bourses. M. Dubois est « parti » et la plupart des resserrements ont été annulés, les étudiantes et étudiants pénalisés-e-s voyant leur

dossier corrigé rétroactivement.

Le poste de directeur général de la DGAFE n'est pas comblé et ne le sera pas dans un avenir prévisible. Le sous-ministre Pierre Boisvert cumule cette tâche. C'est donc dire que la préparation de la réforme des prêts et bourses sera une opération plus que politique.

Campagne de publicité

Sous le thème « Les prêts et bourses, à vous d'en tirer le maximum », le ministère lance une offensive publicitaire auprès de la population étudiante, notamment par le biais des journaux étudiants. La campagne vise à informer les étudiant-e-s du fonctionnement du régime des prêts et bourses, des erreurs à ne pas faire et des moyens à prendre pour obtenir toute l'aide financière à laquelle une personne a droit. Une autre annonce doit fournir de plus amples informations sur l'« outil de calcul » maintenant envoyé avec la réponse de la DGAFE, outil qui a fait l'objet de demandes étudiantes mais qui ne semble pas pour l'instant très compréhensible. Une affiche sera également produite pour rappeler aux bénéficiaires du régime la date limite pour retourner la Déclaration de situation réelle. Rompant avec sa tradition de mutisme à l'égard de la population étudiante, le ministère compte investir modestement quelque 20 000 \$ en milieu étudiant dont une part impor-

tante ira aux journaux étudiants.

De toute évidence, le ministère veut ne pas porter flanc aux attaques qu'il a subies par le passé en tenant volontairement la population étudiante dans l'ignorance des règles du régime.

Par ailleurs, le ministère n'a pas manqué de faire une campagne de presse pour faire connaître que les prêts arriveront en temps cette année. Du moins, c'est ce qu'il promet. Les retards permanents dans l'émission des chèques de prêts et bourses ont toujours été un important facteur d'insatisfaction.

Sur la défensive

Face à cette série d'éléments, le Conseil exécutif de l'ANEEQ évalue que le ministère est sur la défensive. Rappelant que le ministère prépare actuellement une réforme du régime des prêts et bourses, laquelle pourrait comporter des coupures, le Secrétaire général de l'ANEEQ estime que le ministre Ryan veut s'améliorer une « marge de manoeuvre pour être en meilleure position pour déposer ultérieurement son projet de réforme, en essayant dès maintenant de se donner l'image d'un ministre qui se préoccupe des étudiant-e-s ». « Surtout, ajoute Jean-Pierre Paquet, M. Ryan sait que l'ANEEQ tiendra un Congrès spécial sur les prêts et bourses au début octobre, et il n'a pas oublié nos grèves massives d'avril et d'octobre 1986. »

le québec
ÉTUDIANT

le québec ÉTUDIANT est le journal officiel de l'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEEQ). Publié à tous les mois pendant l'année scolaire par le Bureau national d'information et de recherche (BNIR) de l'ANEEQ, le québec ÉTUDIANT est distribué dans les établissements d'enseignement postsecondaire où l'association étudiante est membre de l'ANEEQ ainsi que dans un certain nombre d'autres établissements.

Le contenu du journal peut être reproduit à condition que soit mentionnée la source. Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteur-e-s.

le québec ÉTUDIANT est un membre fondateur de la Presse étudiante du Québec (PEQ). Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec et à la Bibliothèque nationale du Canada. ISSN 705-3098.

Photocomposition
et montage :

Composition PDL

Impression :

Transmag

Tirage :

25 000 exemplaires

Publicité :

Publi-PEQ

☎ (514) 526-0235

Bureau de rédaction :

1581 rue Dufresne,

Montréal (Québec) H2K 3J6

☎ (514) 526-5449

(514) 526-1245

3 ET 4 OCTOBRE : CONGRÈS SPÉCIAL DE L'ANEEQ SUR LES PRÊTS ET BOURSES

Préparons l'offensive

Stratégie et action seront au centre du Congrès spécial que l'ANEEQ tiendra les 3 et 4 octobre prochains, à Québec. Portant exclusivement sur la réforme des prêts et bourses, le Congrès a pour thème « *Préparons l'offensive* ». Les prêts et bourses représenteront un enjeu central au niveau de l'éducation pour les prochains mois. Et une réforme comme celle-là, la première en vingt ans, n'est pas qu'une simple opération technique ou mathématique. C'est un processus hautement politique dont la finalité est d'établir qui et combien pourra recevoir une aide financière pour avoir accès à l'éducation.

C'est le XX^e Congrès national de l'ANEEQ, tenu en mai 1987, qui a fixé la tenue de ce Congrès spécial pour faire le point sur l'évolution du dossier de la réforme. Deux tâches principales attendent les congressistes. D'abord, définir plus précisément les modifications que les étudiant-e-s désirent voir apportées aux prêts et bourses. Ensuite, définir une stratégie et les moyens d'action à prendre afin de forcer le gouvernement à modifier le régime dans le sens des revendications étudiantes et non pas selon ses ténébreux objectifs de « rationalisation ». De plus, une part importante de l'ordre

du jour du Congrès sera réservée à des activités de formation, étant donné la complexité du régime des prêts et bourses.

Dès la rentrée scolaire, les membres du Conseil central de l'ANEEQ prendront la route pour une tournée nationale. Toutes les associations étudiantes du Québec devraient être visitées. Lors de ces rencontres avec les exécutifs locaux, les officières et officiers de l'ANEEQ présenteront les recommandations du Conseil central et prendront le pouls du mouvement étudiant.

En prévision du Congrès spécial, l'ANEEQ appelle les associations étudiantes locales à mandater leurs délégué-e-s. Ce qui implique la tenue d'assemblées générales pour débattre des recommandations du Conseil central. Ces recommandations seront explicitées dans un document qui sera publié sous peu.

Par ailleurs, étant donné que la réforme est un enjeu à long terme, l'ANEEQ déploiera des efforts pour que des représentant-e-s des associations étudiantes des écoles secondaires puissent assister au Congrès à titre d'observateurs et d'observatrices et par la suite informer leurs membres adéquatement.

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL CENTRAL

Grève, campagne publique et manifestation le 29 octobre

Grève, manifestation et campagne publique. Tels sont les thèmes de la journée du 29 octobre que le Conseil central de l'ANEEQ proposera au Congrès spécial des 3 et 4 octobre. Advenant que le Congrès spécial adopte cette perspective, alors les trois semaines suivantes seront marquées par la tenue d'assemblées générales dans les établissements scolaires pour que les étudiant-e-s se prononcent sur la tenue d'une journée de grève.

C'est une journée de grève « active » que le Conseil central entrevoit. En plus de participer à une importante manifestation à Québec, en fin de journée, les étudiant-e-s seront appelé-e-s à mener un blitz de diffusion d'informations dans les quartiers et villes voisines de leurs CEGEP ou de leurs universités. La journée sera donc l'occasion de dégager toutes les énergies disponibles pour aller vers la population et distribuer des dizaines voire des centaines de milliers d'exemplaires d'un journal conçu spécialement pour l'occasion. Ce journal présenterait les données les plus complètes sur

la condition économique de la population étudiante, exposerait les lacunes de l'actuel régime des prêts et bourses et expliquerait, en définitive, les revendications étudiantes.

En plus de cette campagne publique, l'objectif de la journée d'action est de faire pression sur le gouvernement pour qu'il réponde favorablement aux revendications étudiantes. À cet effet, le Conseil central de l'ANEEQ recommandera au Congrès spécial de mettre toutes les énergies sur les objectifs suivants :

- que le ministère accepte d'établir un calendrier de négociations avec l'ANEEQ pour élaborer, d'ici l'été 1988, une réforme de l'aide financière ;
- que le ministère accepte de déposer, au plus tard à l'été 1988, sa proposition globale et détaillée de réforme de l'aide financière pour que les étudiantes et les étudiants puissent l'étudier et se prononcer ;
- que le ministère s'engage à ce qu'une

réforme complète entre en vigueur au plus tard pour l'année scolaire 1989-1990.

Préparer l'offensive

Par ces recommandations, le Conseil central fait valoir qu'il est, à son avis, prématuré d'entreprendre dès cet automne des moyens de pression lourds (comme une grève générale illimitée) pour obtenir à court terme une réforme globale des prêts et bourses.

Pour que la réforme gouvernementale ne comporte pas de coupures et des reculs et qu'à l'inverse elle tienne compte des revendications étudiantes, le Conseil central estime qu'il est préférable de mettre nos énergies à préparer une offensive de grande envergure qui devra de toute évidence avoir lieu à l'automne 1988.

De plus, selon l'analyse du Conseil central, il serait risqué de subir un échec cet automne par un objectif de mobilisation trop ambitieux et ainsi laisser la voie libre au ministère qui, l'automne prochain, pourrait foncer avec son projet de coupures et écraser un mouvement étudiant affaibli par une défaite. Il est effectivement prévisible que le ministère aurait un argument facile pour ne pas donner suite aux revendications étudiantes : son besoin de temps pour « faire des études » et sa volonté de faire une réforme unique après une analyse en profondeur du régime. Mais le ministère ne pourra plus se retrancher derrière cet argument à l'automne 1988, puisque son « délai de deux ans » sera largement arrivé à échéance.

Par ailleurs, même si le mouvement étudiant remportait des gains cet automne par une mobilisation de longue durée, la bataille pourrait être à recommencer peu de temps après lorsque le ministère dévoilera son projet de réforme.

Par son mot d'ordre, le Conseil central veut affirmer l'importance de « préparer l'offensive », d'aménager un terrain où, au même moment, les revendications étudiantes et le projet du ministère se feront face. En d'autres termes, il s'agit d'abord de faire d'une pierre deux coups : lors d'une même mobilisation, il faudra affronter le projet du ministère et mettre de l'avant les revendications étudiantes.

Cette stratégie fait également en sorte que les enjeux seront beaucoup plus palpables aux yeux de la population lorsque le projet du ministère sera public.

Et le ministère est parfaitement conscient de cela. D'où son désir de se garder la plus grande marge de manoeuvre possible pour pouvoir appliquer sa réforme au moment qui l'avantagera. On voit donc toute l'importance de forcer le ministère à s'engager à respecter un échéancier précis et, dans une première étape, à déposer son projet de réforme à l'été 1988.

Jean-Pierre PAQUET

Préciser les objectifs d'une réforme

Quels sont les grands objectifs que doit poursuivre une réforme des prêts et bourses ? Quelles sont les principales lacunes du régime actuel ? Quelles revendications étudiantes sont prioritaires ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles les délégué-e-s au Congrès spécial devront répondre. Et la tâche n'est pas mince. En effet, le régime des prêts et bourses est complexe, les étudiant-e-s vivent de nombreuses situations spécifiques et, en conséquence, il n'est pas toujours facile de déterminer quelles mesures sont les plus efficaces pour permettre, par exemple, d'accroître l'accès à l'éducation pour des catégories déterminées de la population ou encore d'élever le niveau de vie de certains groupes d'étudiant-e-s plus défavorisé-e-s.

Depuis le printemps 1986, l'ANEEQ a entrepris un processus pour développer et raffiner sa plateforme de revendications sur les prêts et bourses. Le dossier avance à grands pas mais le processus exige une remise à jour continue. Ainsi, le profil de l'étudiant-e et le contexte économique évoluent. De plus, l'élaboration d'un projet de réforme implique différents types de débats. Il y a des débats davantage politiques lorsqu'il s'agit par exemple de déterminer quels critères permettent de conclure qu'un-e étudiant-e est autonome de ses parents. D'autres débats sont plus techniques, comme par exemple le fonctionnement des services locaux d'aide financière.

Selon l'analyse du Conseil central de l'ANEEQ, laquelle sera soumise au Congrès spécial, il est préférable de ne pas chercher à réaliser, à court terme, une priorisation trop poussée des quelque 20 revendications actuelles de l'ANEEQ sur les prêts et bourses.

D'abord, la plate-forme étudiante connaît des ajustements périodiques. De plus, les priorités de lutte pourraient être modifiées dans quelques mois, au fur et à mesure que sera connu le projet du ministère. Le Conseil central évalue donc que le Congrès spécial devra d'abord pousser plus loin la définition des grands objectifs poursuivis par une réforme et s'assurer que chaque mesure particulière se rattache à un des objectifs.

Le problème peut paraître simple, mais toute la difficulté revient à ramasser, en quelques phrases, le contenu de 20 revendications souvent complexes. De plus, le libellé de ces objectifs doit faire référence à des problèmes concrets, tout en étant assez large pour s'adapter à des changements imprévisibles dans le dossier des prêts et bourses.

Cinq objectifs

A. Obtenir un régime ouvert à toutes les catégories d'étudiant-e-s.

Le régime actuel laisse de côté plusieurs catégories d'étudiant-e-s dans le besoin. L'objectif n'est pas ici de donner une aide financière automatique à tous et toutes les étudiant-e-s. Il s'agit de faire en sorte que les critères d'éligibilité s'élargissent afin d'accorder à plus d'étudiant-e-s le droit de faire une demande de prêts et bourses et, donc, que soit évalué leur besoin d'une aide financière. On pense, entre autres, aux étudiant-e-s à temps partiel ou aux « raccrocheurs » et « raccrocheuses » des écoles secondaires.

B. Obtenir un régime assurant un niveau de vie décent et considérant les besoins spécifiques de certaines catégories d'étudiant-e-s.

Selon le régime actuel, il est suf-

fisant d'avoir environ 6700 \$ pour vivre en appartement et couvrir toutes ses dépenses. Ce n'est là qu'un exemple des différents barèmes définissant les besoins pour subsister. Les montants des « allocations de subsistance » accordées par le régime se situent bien au-dessous des seuils de pauvreté, ou ce qu'on peut considérer suffisant pour avoir un niveau de vie décent. Par exemple, une enquête publiée en 1986 indique que les étudiant-e-s de niveau collégial ne résident pas chez leurs parents disposaient en moyenne de 5600 \$ pour vivre (incluant tous les types de revenus et d'emprunt). De plus, la situation de certaines catégories d'étudiant-e-s est plus que difficile du fait que le régime actuel ne considère pas correctement leurs besoins.

C. Obtenir un régime qui considère que le financement des études doit provenir de sources de revenus et de contributions réelles, vérifiables et stables qui permettent à l'étudiant-e de se consacrer pleinement à ses études.

Comme le gouvernement considère que ce n'est qu'en dernier recours qu'il doit aider financièrement l'étudiant-e, il est porté à surevaluer la capacité financière des parents ou de l'étudiant-e. C'est ainsi que le gouvernement continue de considérer que la très grande majorité des étudiant-e-s sont « dépendant-e-s » de leurs parents alors que toutes les études démontrent qu'à peine 40 pour 100 des étudiant-e-s reçoivent réellement une aide de leurs parents. Également, on remarque que de plus en plus d'étudiant-e-s (70 pour 100) sont obligé-e-s de travailler à temps partiel en même temps que leurs études à temps plein. Cette surcharge et l'instabilité des revenus ne

sont pas indépendantes de la hausse des taux d'échec et d'abandon.

D. Obtenir un régime transparent, au fonctionnement efficace et régulier et dont les services sont accessibles.

En plus de rechercher un régime juste qui favorise l'accès à l'éducation, il faut également faire en sorte qu'il soit à la portée de la population étudiante. Ainsi, le régime actuel est reconnu pour être ténébreux (ses règles évoluent à la discrétion du ministère), il n'y a pas de mécanisme d'appel d'une décision, l'étudiant-e bénéficie de moins en moins de support en raison des coupures dans les services locaux, etc.

E. Obtenir un régime qui ne comporte pas le principe de l'endettement étudiant.

Selon les montants actuels du prêt maximum, un-e étudiant-e qui complète un DEC général et un baccalauréat dans les délais minimums aura cumulé une dette de 9710 \$, et si on ajoute une maîtrise (deux ans), la dette totale passera à 15 700 \$. Il ne s'agit ici que du capital; les intérêts qui s'accumulent durant les 5, 10 ou 15 ans de remboursement ne sont pas inclus. On sait que le gouvernement a tendance à vouloir éliminer la bourse au profit du prêt. Il s'agit bien sûr pour lui d'économiser de l'argent. Mais l'endettement est aussi un moyen « subtil » pour dissuader les gens de poursuivre leurs études à l'université ou encore dans les programmes d'études qui ne conduisent pas à des emplois assurés, permettant de rembourser ses dettes avec moins de difficultés.

L'ANEEQ distribuera sous peu un document substantiel en appui aux débats dans les CEGEP et les universités sur la question des prêts et bourses.

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le gouvernement n'a pas livré la marchandise promise

« Le financement des universités est la deuxième priorité du gouvernement après les hôpitaux. » C'est ce que déclarait le premier ministre Bourassa l'hiver dernier, peu de temps avant le budget que le gouvernement a déposé au printemps. Le ministre Ryan, de son côté, affirmait que « le sous-financement de nos établissements universitaires est un fait solidement établi ». Il tenait ces propos en conclusion de l'importante commission parlementaire sur le financement des universités qui s'est tenue en octobre 1986. À cette époque, l'attention était centrée sur la masse d'interventions publiques dénonçant les coupures draconiennes qu'ont subies les universités au cours des dix dernières années.

Le contexte a donc amené le gouvernement à prendre un engagement politique de premier ordre pour corriger la situation des universités. Et lorsque le gouvernement a présenté, le printemps dernier, une première série de mesures financières à cet effet, l'impression générale était qu'il venait de rendre la marchandise. Pourtant, à la lumière des chiffres et de données qui n'ont pas été publiées à ce moment, il n'en est rien. Le gouvernement a certes mis fin à une longue série noire de coupures, mais

il n'a pas annoncé de mesures pouvant réellement réparer les dégâts créés par une politique à courte vue.

Parmi les événements politiques autour de la question du financement des universités, on se souvient qu'à la mi-janvier le ministre Ryan faisait parvenir une « note » confidentielle au premier ministre, l'enjoignant d'assurer, lors du dépôt des crédits (31 mars), une augmentation du financement des universités. Selon le ministre Ryan, la « crédibilité » du gouvernement était en jeu si la Commission parlementaire n'était pas suivie de « résultats concrets » ; d'autant plus que le milieu universitaire n'avait en tête que le budget libéral de mai 1986, lequel comportait les plus sévères coupures depuis 1978-1979.

La « note » de M. Ryan a été rendue publique par une « mystérieuse » fuite, et on pouvait lire dans les journaux que le ministre menaçait même de démissionner s'il n'obtenait pas satisfaction ! En gros, il demandait l'ajout de 82 millions \$ sur deux ans comme « programme de relance transitoire ».

Le milieu universitaire a réagi « prudemment ». Tous et toutes savaient que ce plan viendrait à peine améliorer la situation (un petit 80 millions \$ sur 1,2

milliard \$, alors que le déficit cumulé est de 130 millions \$ et qu'il faudrait hausser le budget de 300 millions \$ pour retrouver le niveau de financement d'il y a sept ans). Mais comme « toute amélioration est bienvenue », plusieurs groupes ont eu pour attitude d'appuyer Ryan à fond de train, rencontrant Bourassa à cet effet.

Pendant que le ministre Ryan se pavanait et se réjouissait de toute cette publicité (la note de Ryan date du 13 janvier), le 14 janvier le Conseil des ministres décrétait « les plus sévères coupures dans l'histoire du financement normalisé des investissements universitaires », pour reprendre les mots du ministre Ryan. Ce décret est passé inaperçu. Ce budget d'investissements concerne les équipements et les espaces des universités, ce qui diffère du budget de fonctionnement qui touche les salaires, les services courants, etc.

Le plan quinquennal d'investissements pour la période 1986-1991 prévoit donc le gel, pour les cinq prochaines années, des budgets alloués à l'entretien, à la rénovation et aux réaménagements ainsi qu'au remplacement et à l'acquisition de biens mobiliers. Les projets déjà approuvés sont maintenus mais leur réalisation sera échelonnée sur une plus longue période de temps.

Par ailleurs, les crédits déposés par le gouvernement le 31 mars dernier annonçaient une hausse de 7,7 % du budget de fonctionnement des universités. Ce qui représente à peine une indexation puisque, selon la CREPUQ, cela ne laisse que 1,7 % pour couvrir la hausse des coûts des dépenses non salariales. Surtout, cela ne reprenait en rien les éléments contenus dans la note de M. Ryan. Ce dernier se défendait alors en disant : « Attendez au budget dans un mois ».

Eh bien ce budget ne réservait pas de surprises puisqu'une partie des mesures du ministre s'y trouvait :

- Base de financement : ajout de 15 millions \$. Mesure permanente.

- Déficit cumulé : ajout de 8 millions \$ cette année et de 7 millions \$ l'an prochain. Mesure « ad hoc ». On ne sait pas encore quelles universités pourront en bénéficier.

- Bibliothèques : ajout de 5 millions \$ cette année et de 5 millions \$ l'an prochain. Mesure temporaire.

- Frais indirects de la recherche : 8 millions \$ cette année. Mesure transitoire en attente d'une véritable politique.

- Équipement scientifique : 5 millions \$ cette année et les trois prochaines. Mesure temporaire.

- Recherche : 100 millions \$ de plus en déductions fiscales pour le financement d'origine privée (individus et corporations). Pour chaque cent dollars investis, le gouvernement accorde 91 \$ de déduction.

Somme toute, ce ne sont que 41 millions \$ que le gouvernement ajoute cette année comme argent neuf. Ce qui représente 3,4 % de plus au budget des universités. Ce montant supplémentaire chutera à 32 millions \$ l'an prochain, puis à 20 millions \$ les deux années subséquentes. Il est assez incroyable que ces mesures plus que timides aient été présentées comme un effort important du gouvernement.

On remarque donc un écart entre les déclarations du gouvernement en faveur d'un meilleur financement des universités et les gestes concrets qu'il pose pour accroître le financement. Le ministre se défend bien d'être en contradiction avec les propos qu'il tenait en conclusion de la Commission parlementaire d'octobre sur le sous-financement. En effet, le ministre Ryan avait alors bien pris soin de dire que d'autres ont la responsabilité de fournir aux universités l'argent dont elles ont besoin et qu'il est « très important pour nos universités que leurs sources de revenus se diversifient davantage à l'avenir », faisant bien sûr référence aux frais de scolarité (7 % de l'ensemble des revenus) et au financement privé !

Jean-Pierre PAQUET

Les frais de scolarité seront à l'ordre du jour du Congrès du PLQ

La saga du gel des frais de scolarité universitaires continue. Le chef du parti libéral et premier ministre du Québec, Robert Bourassa, a confirmé, au cours du Congrès de la Commission-jeunesse de son parti, que la question du gel des frais sera débattue au cours du prochain Congrès du Parti libéral du Québec, en février prochain.

Le gel des frais de scolarité universitaires avait été inclus dans le programme du parti libéral par son Congrès qui avait précédé les dernières élections. Des manifestations étudiantes sur la question venaient d'avoir lieu contre les intentions du gouvernement péquiste d'alors. Depuis ce temps, des forces internes au parti et au gouvernement libéral visent à faire renverser cette position. On se rappelle que les étudiantes et étudiants ont dû faire la grève l'automne dernier pour entre autres forcer le gouvernement libéral à respecter son engagement électoral à ne pas dégeler les frais universitaires.

Commentant la déclaration du pre-

mier ministre Bourassa, le président de la Commission-jeunesse du parti libéral, Joël Gauthier, s'est contenté de constater que c'est un processus normal que de revoir des positions. Il prévoit simplement que les arguments en faveur de l'accessibilité à l'éducation et de l'élitisation s'affronteront au congrès de février.

À l'ANEEQ, on ne compte pas sur le parti libéral, pas plus que sur sa Commission-jeunesse, pour défendre le droit à l'éducation au Québec. Mais cela ne signifie pas que le gouvernement pourra se retrancher derrière le paravent du PLQ.

Ainsi, l'ANEEQ organisera une mobilisation, à l'occasion de la tenue du Congrès du PLQ en février, pour interpeller sur la question des frais de scolarité les membres du gouvernement qui s'y trouveront.

Cette perspective a été tracée par le XX^e Congrès de l'ANEEQ, tenu en mai dernier, en prévision du fait que les libéraux tenteraient à nouveau de se libérer de leur engagement sur la question du gel des frais de scolarité.

LES FRAIS DE MATÉRIEL DANS LES UNIVERSITÉS

Le rapport du ministre se fait attendre

Le ministre Ryan se fait attendre ! Depuis plusieurs semaines déjà, il aurait dû déposer un rapport faisant le point sur sa politique concernant les frais de matériel dans les universités. Ce nouveau type de frais, qui s'ajoute aux frais de scolarité, est apparu il y a un an alors que M. Ryan a autorisé les administrations universitaires à percevoir jusqu'à 100 \$ de plus annuellement de la poche des étudiantes et étudiants pour couvrir des dépenses dites de « matériel ».

Devant l'opposition étudiante à cette décision, le ministre avait alors promis de faire un bilan au terme de la première année. La politique exige que les universités utilisent cet argent uniquement pour financer l'acquisition de matériel et qu'à défaut de pouvoir le prouver au ministère, ce dernier pénaliserait les universités fautives en réduisant leurs subventions.

Or, il est clair depuis le début de cette affaire que non seulement il s'agit là d'une simple tactique pour hausser les frais de scolarité (déguisés sous un autre nom) mais qu'en plus les universités utiliseront cet argent à n'importe quel usage, servant aussi bien à combler leur déficit. Plusieurs administrations universitaires ne s'en sont d'ailleurs jamais caché. Le ministre Ryan, lui, feint toujours l'ignorance et a simplement indiqué à l'ANEEQ, au cours des derniers mois, de déposer ses récriminations et ses preuves au moment où le ministère élaborera son bilan.

Mais voilà, le sous-ministre responsable du dossier est toujours incapable d'indiquer à partir de quels critères se fera l'évaluation promise ni même dans quels délais elle se réalisera. Le ministère serait toujours en attente des rapports que doivent produire les universités. Par ailleurs, ce n'est qu'après plusieurs semaines d'attente que le ministère a pu identifier un fonctionnaire responsable de ce dossier. On ne sait trop si ces « ralentissements » au ministère viennent du fait que l'attachée politique du ministre Ryan responsable des universités a quitté le Cabinet à la fin du printemps, sans être remplacée.

L'ANEEQ fait enquête

De son côté, l'ANEEQ mène une enquête d'envergure pour établir que le fardeau financier de la population étudiante s'est alourdi au cours des dernières années. Menée avec la collaboration des associations étudiantes universitaires, l'opération consiste à évaluer les revenus perçus par les universités par la tarification des services, des cours et du matériel. Au total, cela peut représenter plus d'une quinzaine de différents types de frais administratifs.

Les résultats de cette enquête seront utiles tant dans la bataille pour l'abolition des frais de matériel que contre toute hausse du fardeau financier des étudiantes et étudiants, notamment par un dégel des frais de scolarité.

Sur la

Une fois de plus, l'ensemble du réseau collégial a subi la médecine du coupure gouvernemental. L'année qui débute dans les CEGEP se fera sous le signe de nouvelles compressions budgétaires, de l'ordre de 12 millions \$ cette fois. Ce qui représente une réduction de 3,8 % du budget global alloué aux CEGEP.

Dans un avis qu'il présentait au ministre, le Conseil des collèges analyse longuement les dernières coupures. L'organisme distingue deux formes de compressions budgétaires. D'abord, les compressions explicite (4,2 millions \$ se traduisent par une réduction pure et nette de l'enveloppe budgétaire). Ensuite, les compressions implicite (environ 7,8 millions \$) découlent d'une sous-indexation des budgets ou encore du fait que les collèges ont des charges supplémentaires à supporter (achat d'équipement, par exemple) sans qu'il y ait une augmentation correspondante du budget.

Ajoutés aux 13 millions \$ de 1986-87 et aux 7 millions de 1985-86, les collèges ont subi, depuis 1978-79, des coupures de 87,9 millions \$ dans leur budget de fonctionnement et de près de 20 millions \$ dans leurs budgets spéciaux. Pour cette même période de neuf ans, le budget des collèges aura donc chuté de 33 % !

Le Conseil central de l'ANEEQ évalué que le gouvernement enlise de plus

Quel avenir pour les CEGEP

En cette vingtième année d'existence des CEGEP, plusieurs questions se posent quant à la place qu'ils occupent et l'avenir qu'on leur réserve.

Après vingt ans, le réseau collégial demeure loin d'être solidement implanté dans le système d'éducation et son existence même fait constamment l'objet de remises en question jamais ouvertement exprimées. La préoccupation majeure de l'ANEEQ, cet égard sera d'amener le gouvernement à faire un énoncé politique clair sur l'avenir qu'il entretient pour cette structure particulière qu'est le CEGEP.

Cette question se pose puisque le gouvernement semble tout mettre en oeuvre pour réduire l'espérance de vie des CEGEP. Soit en favorisant toujours davantage le développement du réseau privé, soit en réduisant sans cesse le budget, ou encore en développant le secteur professionnel au niveau secondaire.

D'ailleurs, à ce chapitre, le ministre Ryan envisage même d'accorder une aide financière à ces étudiantes et étudiants et ce, dans le but avoué de réduire les inscriptions au collégial. Ce n'est certes pas là une mesure favorisant la scolarisation des jeunes, comme le ferait par exemple une aide pour favoriser le retour des décrocheurs ou décrocheuses du secondaire.

Deux colloques en préparation

Afin de contribuer au débat sur l'avenir des CEGEP, l'ANEEQ acceptait lors de son dernier congrès, de collaborer à la préparation de deux colloques. L'un, organisé par la CEQ, se tiendra en novembre ; l'autre, organisé par la CSN, aura lieu en février. Ce

BUDGET DES CEGEP

pente raide

en plus le réseau collégial dans un marasme qui sera difficilement surmontable et qui a des conséquences importantes sur la quantité et la qualité des services offerts.

Le ministre Ryan, pour sa part, a reconnu, à l'Assemblée nationale, que ces compressions auront des effets douloureux, mais il a tout de même défendu leur adoption et n'a pas annoncé de politiques futures pouvant assurer le développement du réseau collégial.

De lourdes conséquences

Les coupures se font, plus que jamais, impossibles à supporter par les collèges. Il y a quelques années, ces derniers procédaient par des compressions horizontales, c'est-à-dire que chacun des services et chacune des activités absorbaient une part des coupures. Maintenant, les collèges qui ne veulent pas faire de déficit doivent purement et simplement abandonner des services, fermer des programmes entiers, etc.

En termes plus concrets, cela signifie des services qui ferment plus tôt, des classes encore plus surchargées, un manque d'équipement, des bibliothèques sans ouvrages récents, des bâtiments désuets, etc.

Le climat de travail aussi se détériore. Le personnel enseignant, par

exemple, a de moins en moins de moyens et fait face à des étudiant-e-s tout aussi dépourvu-e-s. La qualité de l'apprentissage en prend un coup.

Des études coûteuses

Faute de subventions adéquates, les administrations des CEGEP tentent de développer d'autres sources de revenus. Et le phénomène le plus omniprésent est la tarification des services. C'est l'étudiant-e qui paye.

Il y a bien sûr les frais de scolarité pour les cours du soir ou ceux de l'été, ce qui représente souvent des coûts plus élevés qu'à l'université. Mais il y a aussi, et de plus en plus, la multiplication des frais administratifs ou de « service » : notes de cours, frais spéciaux, frais de stationnement, services alimentaires, location d'équipement, etc. Tout cela peut représenter des centaines de dollars par année.

Des actions énergiques devront être prises par les différents groupes concernés. Les collèges sont présentement sur une pente raide et le point de non-retour n'est pas loin. L'ANEEQ, pour sa part, compte travailler pour amener le ministre à resserrer sa directive sensée contrôler les frais directs et indirects que la population étudiante est appelée à payer depuis un certain temps.

Jacques LÉTOURNEAU

LA PRIVATISATION

Un danger public

La défense du réseau public d'éducation et l'opposition à la privatisation du système scolaire sera un des axes principaux de l'intervention de l'ANEEQ au cours de la prochaine année. Voilà ce qu'a décidé le XX^e Congrès national de l'ANEEQ qui s'est tenu le printemps dernier. Jamais, aux dires des nombreux délégués présents et nombreuses déléguées présentes au Congrès, l'enseignement public ne s'est trouvé aussi menacé par le développement effarant du secteur privé.

Le rôle du gouvernement

Pour Jacques Létourneau, officier au programme de l'ANEEQ, « il est d'autant plus inquiétant de constater l'accroissement du financement du secteur privé quand le secteur public subit des coupures importantes ». En effet, le budget de l'éducation, affecté par les diminutions de ressources, est passé de 29 % des dépenses publiques en 1980-1981 à 24,6 % en 1986-1987.

Ce constat amène l'ANEEQ à dénoncer sévèrement les mesures qu'a adoptées le gouvernement libéral pour favoriser le développement du secteur privé. D'ailleurs, le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, n'a jamais caché son intention d'appuyer l'implantation d'écoles privées. La principale mesure gouvernementale en ce sens a été de lever le moratoire instauré en 1977 et qui interdisait la création d'institutions privées.

En levant le moratoire, le gouvernement vient de relancer le débat sur l'école privée, à un moment où le réseau public connaît de sérieuses difficultés financières. Pour Jacques Létourneau, « le gouvernement affaiblit sciemment le secteur public pour créer un climat propice à la valorisation et au développement du secteur privé ». Alors qu'il étouffe financièrement le réseau public, le gouvernement ne s'est pas gêné, le printemps dernier, pour accroître les subventions aux écoles privées et accorder de nouveaux permis. Comparé au reste du Canada, le Québec accordait en 1981-1982 six fois plus de subventions au privé que l'Ontario. Tant et si bien qu'au Québec 8,7 % des élèves des niveaux primaire et secondaire fréquentent le réseau privé, comparativement à une moyenne de 3,7 % pour le reste du Canada.

En raison des conditions favorables mises à sa disposition, le secteur privé a connu un développement important au cours des dix dernières années au Québec. De 1970 à 1980, l'enseignement privé a plus que doublé sa clientèle, qui est passée de 3 % des étudiantes inscrites et des étudiants inscrits à temps plein à 7 % pour atteindre en 1985-1986 près de 9 %. En 1986, près de 120 000 jeunes fréquentaient des institutions privées. Le primaire et le secondaire accueilleraient 99 000 élèves,

tandis que le collégial recevait près de 25 000 étudiantes et étudiants. Il y a maintenant autant de collèges privés que de CEGEP. Au niveau secondaire, si le rythme se maintient, 40 % des étudiantes et étudiants fréquenteront les établissements privés d'ici l'an 2000.

L'ANEEQ appelle à un front d'action

Pour l'ANEEQ, il est maintenant grand temps de marquer une ferme opposition aux politiques gouvernementales qui favorisent le développement du secteur privé. C'est pourquoi elle appellera, dès cet automne, à la formation d'un front d'action rassemblant divers organismes, groupes de jeunes et syndicats préoccupés par la question. Pour Jacques Létourneau, « il faut que le front d'action oriente ses interventions contre le financement de l'école privée et réclame que l'État s'engage à attribuer toutes les ressources gouvernementales à l'école publique ». À son avis, il est urgent que le gouvernement réinstalle le moratoire sur la création d'écoles privées.

De plus, l'ANEEQ soumettra, aux divers groupes concernés, la perspective de tenir, au printemps 1988 en prévision du budget gouvernemental, une manifestation nationale pour la défense et la promotion de l'enseignement public.

venir pour CEGEP ?

activités auront l'avantage de mettre en présence les différents groupes qui se cotoient quotidiennement, sans pour autant avoir l'occasion de mettre en commun leur expérience et de faire le point, par exemple, sur les objectifs de la formation collégiale et les moyens dont disposent les CEGEP pour ce faire.

C'est à suivre puisque l'ANEEQ compte mener une campagne autour de ces événements.

Marie-Josée LATOUR

Éduquer à la différence

Au cours de la prochaine année, l'ANEEQ sera appelée à intervenir sur deux dossiers importants : l'immigration et le racisme. Conscientes et conscients de l'importance de cette problématique, les délégué-e-s au XX^e Congrès de l'ANEEQ ont unanimement considéré la question. Intimement liées, ces deux phénomènes relèvent directement de la responsabilité gouvernementale. L'ANEEQ entend bien faire pression cette année auprès des deux paliers gouvernementaux pour exposer ses griefs.

Avec la présentation de deux projets de loi (C-55 et C-84), le ministre fédé-

ral de l'Emploi et de l'Immigration, Benoît Bouchard, veut de toute évidence restreindre l'entrée au pays. Si on s'en tient aux propos des tenant-e-s du projet, le pays fermera désormais ses portes aux personnes « indésirables » pour ne laisser entrer que les gens qui ne mettent pas en danger la « sécurité » de la nation.

« Il ne fait aucun doute, précise Jeannette Chayer, du Conseil exécutif de l'ANEEQ, que le Canada doit se responsabiliser face à l'immigration et à la question des réfugié-e-s politiques car la situation économique et politi-

que qui prévaut dans ces pays est créée par le développement inégal au niveau mondial. Comme pays développé et fortement industrialisé, la responsabilité sociale et économique du Canada implique nécessairement la mise sur pied d'une politique juste et équitable concernant l'immigration. »

Ainsi, dans l'immédiat, l'ANEEQ exige du gouvernement du parti conservateur le retrait de ses projets de loi et s'oppose aux resserrements apportés à la loi sur l'immigration. À plus long terme, l'ANEEQ réclame une politique favorisant l'accueil d'un plus

grand nombre possible de réfugié-e-s politiques et immigré-e-s économiques.

Si la remise en question des politiques migratoires est en ce moment au coeur des débats dans l'ensemble de la société canadienne, on ne peut que réfuter les comportements chauvins et xénophobes de certaines personnes quand on aborde le phénomène de l'immigration. Dernièrement, dans le cadre de la Commission des affaires culturelles, le père Julien Harvey, du Centre Justice et Foi de Montréal, affirmait : « Les immigrants sont des voleurs de jobs », poussant même l'hérésie jusqu'à affirmer que la présence immigrante entretenait un racisme anti-québécois !

Selon Jeannette Chayer, officière de l'ANEEQ aux affaires externes, « cela ne représente que la pointe de l'iceberg. Les opposants et opposantes à l'immigration se serviront de plus en plus d'arguments racistes et non fondés pour empêcher la venue au pays de milliers d'immigrantes et d'immigrants. »

Pour l'ANEEQ, il apparaît évident que le mouvement étudiant ne peut faire abstraction de ce phénomène, car dans un avenir rapproché, le Québec sera de toute évidence composé de plusieurs ethnies présentes dans nos établissements scolaires. Pour Jeannette Chayer, « il faut travailler avec les organismes concernés, mener un travail d'éducation et de mobilisation contre le racisme. » C'est en ce sens que l'ANEEQ entend exiger des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science la mise sur pied de programmes d'intégration multiculturelle en milieu scolaire, chose qui en ce moment est quasi inexistante.

Créons nos comités-femmes !

(suite de la première page)

À cette fin, l'ODFA a produit un guide qui servira de référence pour celles qui voudraient s'engager sur les sentiers du féminisme et de la défense collective de leurs droits de femmes et d'étudiantes. Ce document qui comprend des éléments autant pratiques que théoriques, constitue une mine de renseignements sur le mouvement des femmes.

(2) Dans le cadre de la tournée mentionnée, l'ODFA abordera aussi la question de la situation socio-économique des étudiantes. Ainsi les militantes de l'ANEEQ veulent-elles amener le milieu étudiant à réfléchir sur les conditions de vie et d'étude des femmes dans le cadre des débats autour du projet de réforme du régime de prêts

et bourses que prépare le ministère.

Différentes brochures seront publiées sur ce thème par l'ANEEQ et l'ODFA. Il faudra prendre les moyens qui s'imposent pour informer et sensibiliser la population étudiante sur les enjeux des revendications concernant la condition économique des étudiantes. Parmi les moyens à privilégier, il y aura sans doute la participation massive aux assemblées générales organisées par les associations étudiantes, des débats larges et démocratiques, etc.

(3) Le dernier axe de la campagne rejoint directement une bataille déjà amorcée dans le mouvement des femmes : la lutte pour le droit à l'avortement. En collaboration avec la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, du matériel d'animation et d'information sera

et mis à la disposition des comités-femmes locaux. « Avec les campagnes réactionnaires des 'anti-choix' et les poursuites répétées de l'ex-boxeur Reggie Chartrand contre des médecins (par exemple, Morgantaler cet été), il était impossible de ne pas faire de cette question le troisième axe du plan de travail de l'ODFA cette année », rapporte Manon Poulin. « C'est été se fermer les yeux sur ce qui se passe dans la société », renchérit la porte-parole de l'ODFA.

Ce parti pris pour le libre-choix en matière d'avortement conduira l'ensemble des instances de l'ANEEQ à mobiliser activement pour la manifestation nationale pour le droit à l'avortement libre et gratuit, le 18 octobre prochain, à Québec. La manifestation se déroulera sous le thème : « Maternité c'est un choix, avortement

c'est un droit ! » L'échéance du 18 octobre représente donc un moment important dans le travail de l'ODFA mais aussi pour l'ANEEQ et l'ensemble de ses membres.

La campagne de reconstruction des comités-femmes étudiantes, la tournée nationale de l'ODFA, la manifestation pour le droit à l'avortement va permettre de relancer la réflexion autour de la condition des étudiantes. De plus ce sera l'occasion pour le mouvement étudiant d'ouvrir un nouveau front de lutte spécifiquement sur la question des femmes. L'objectif : déraciner la tendance au postféminisme qui s'implante dans la société québécoise. Pour reprendre un slogan de la manifestation du 8 mars dernier à Montréal, il faut prouver que : « Être jeunes et féministes, ça existe ! »

Manon BOUCHARD

LE BUDGET DES CEGEP

Sur la pente raide

Une fois de plus, l'ensemble du réseau collégial a subi la médecine du coupeur gouvernemental. L'année qui débute dans les CEGEP se fera sous le signe de nouvelles compressions budgétaires, de l'ordre de 12 millions \$ cette fois. Ce qui représente une réduction de 3,8 % du budget global alloué aux CEGEP.

Dans un avis qu'il présentait au ministre, le Conseil des collèges analyse longuement les dernières coupures. L'organisme distingue deux formes de compressions budgétaires. D'abord, les compressions explicites (4,2 millions \$) se traduisent par une réduction pure et nette de l'enveloppe budgétaire. Ensuite, les compressions implicites (environ 7,8 millions \$) découlent d'une sous-indexation des budgets ou encore du fait que les collèges ont des charges supplémentaires à supporter (achat d'équipement, par exemple) sans qu'il y ait une augmentation correspondante du budget.

Ajoutés aux 13 millions \$ de 1986-87 et aux 7 millions de 1985-86, les collèges ont subi, depuis 1978-79, des coupures de 87,9 millions \$ dans leur budget de fonctionnement et de près de 20 millions \$ dans leurs budgets spéciaux. Pour cette même période de neuf ans, le budget des collèges aura donc chuté de 33 % !

Le Conseil central de l'ANEEQ évalue que le gouvernement enlève de plus

en plus le réseau collégial dans un marasme qui sera difficilement surmontable et qui a des conséquences importantes sur la quantité et la qualité des services offerts.

Le ministre Ryan, pour sa part, a reconnu, à l'Assemblée nationale, que ces compressions auront des effets douloureux, mais il a tout de même défendu leur adoption et n'a pas annoncé de politiques futures pouvant assurer le développement du réseau collégial.

De lourdes conséquences

Les coupures se font, plus que jamais, impossibles à supporter par les collèges. Il y a quelques années, ces derniers procédaient par des compressions horizontales, c'est-à-dire que chacun des services et chacune des activités absorbaient une part des coupures. Maintenant, les collèges qui ne veulent pas faire de déficit doivent purement et simplement abandonner des services, fermer des programmes entiers, etc.

En termes plus concrets, cela signifie des services qui ferment plus tôt, des classes encore plus surchargées, un manque d'équipement, des bibliothèques sans ouvrages récents, des bâtiments désuets, etc.

Le climat de travail aussi se détériore. Le personnel enseignant, par

exemple, a de moins en moins de moyens et fait face à des étudiant-e-s tout aussi dépourvu-e-s. La qualité de l'apprentissage en prend un coup.

Des études coûteuses

Faute de subventions adéquates, les administrations des CEGEP tentent de développer d'autres sources de revenus. Et le phénomène le plus omniprésent est la tarification des services. C'est l'étudiant-e qui paye.

Il y a bien sûr les frais de scolarité pour les cours du soir ou ceux de l'été, ce qui représente souvent des coûts plus élevés qu'à l'université. Mais il y a aussi, et de plus en plus, la multiplication des frais administratifs ou de « service » : notes de cours, frais spéciaux, frais de stationnement, services alimentaires, location d'équipement, etc. Tout cela peut représenter des centaines de dollars par année.

Des actions énergiques devront être prises par les différents groupes concernés. Les collèges sont présentement sur une pente raide et le point de non-retour n'est pas loin. L'ANEEQ, pour sa part, compte travailler pour amener le ministre à resserrer sa directive sensée contrôler les frais directs et indirects que la population étudiante est appelée à payer depuis un certain temps.

Jacques LÉTOURNEAU

Un danger

La défense du réseau public d'éducation et l'opposition à la privatisation du système scolaire sera un des axes principaux de l'intervention de l'ANEEQ au cours de la prochaine année. Voilà ce qu'a décidé le XX^e Congrès national de l'ANEEQ qui s'est tenu le printemps dernier. Jamais, aux dires des nombreux délégués présents et nombreuses déléguées présentes au Congrès, l'enseignement public ne s'est trouvé aussi menacé par le développement effarant du secteur privé.

Le rôle du gouvernement

Pour Jacques Létourneau, officier au programme de l'ANEEQ, « il est d'autant plus inquiétant de constater l'accroissement du financement du secteur privé quand le secteur public subit des coupures importantes ». En effet, le budget de l'éducation, affecté par les diminutions de ressources, est passé de 29 % des dépenses publiques en 1980-1981 à 24,6 % en 1986-1987.

Ce constat amène l'ANEEQ à dénoncer sévèrement les mesures qu'a adoptées le gouvernement libéral pour favoriser le développement du secteur privé. D'ailleurs, le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, n'a jamais caché son intention d'appuyer l'implantation d'écoles privées. La principale mesure gouvernementale en ce sens a été de lever le moratoire instauré en 1977 et qui interdisait la création d'institutions privées.

En levant le moratoire, le gouvernement vient de relâcher l'école privée, à l'abri du réseau public connu pour ses difficultés financières. Létourneau, « le gouvernement a créé un climat propice à la privatisation et au développement du secteur privé ». Alors qu'il y a eu, au même moment, le réseau public ne s'est pas gêné, le gouvernement pour accroître les subventions aux écoles privées et accorder des permis. Comparé au Québec accordait, il y a quelques fois plus de subventions à l'Ontario. Tant et si bien que le Québec a perdu 8,7 % de ses élèves maternelle et secondaire au profit du réseau privé, contre une moyenne de 3,7 % au Canada.

En raison des conséquences mises à sa disposition, le Québec a connu un développement des dix dernières années. De 1970 à 1986, le Québec privé a plus que doublé son budget. Il est passé de 3 % des dépenses totales et des étudiants en 1970 à 7 % en 1986-1987. Près de 90 000 de 120 000 jeunes ont été transférés de institutions publiques à des institutions privées secondaires accueillies.

Quel avenir pour les CEGEP ?

En cette vingtième année d'existence des CEGEP, plusieurs questions se posent quant à la place qu'ils occupent et l'avenir qu'on leur réserve.

Après vingt ans, le réseau collégial demeure loin d'être solidement implanté dans le système d'éducation et son existence même fait constamment l'objet de remises en question jamais ouvertement exprimées. La préoccupation majeure de l'ANEEQ à cet égard sera d'amener le gouvernement à faire un énoncé politique clair sur l'avenir qu'il entretient pour cette structure particulière qu'est le CEGEP.

Cette question se pose puisque le gouvernement semble tout mettre en oeuvre pour réduire l'espérance de vie des CEGEP. Soit en favorisant toujours davantage le développement du réseau privé, soit en réduisant sans cesse leur budget, ou encore en développant le secteur professionnel au niveau secondaire.

D'ailleurs, à ce chapitre, le ministre Ryan envisage même d'accorder une aide financière à ces étudiantes et étudiants et ce, dans le but avoué de réduire les inscriptions au collégial. Ce n'est certes pas là une mesure favorisant la scolarisation des jeunes, comme le ferait par exemple une aide pour favoriser le retour des décrocheurs et décrocheuses du secondaire.

Deux colloques en préparation

Afin de contribuer au débat sur l'avenir des CEGEP, l'ANEEQ acceptait, lors de son dernier congrès, de collaborer à la préparation de deux colloques. L'un, organisé par la CEQ se tiendra en novembre ; l'autre, organisé par la CSN, aura lieu en février. Ces

activités auront l'avantage de mettre en présence les différents groupes qui se côtoient quotidiennement, sans pour autant avoir l'occasion de mettre en commun leur expérience et de faire le point, par exemple, sur les objectifs de la formation collégiale et les moyens dont disposent les CEGEP pour ce faire.

C'est à suivre puisque l'ANEEQ compte mener une campagne autour de ces événements.

Marie-Josée LATOUR

Éduquer à la di

Au cours de la prochaine année, l'ANEEQ sera appelée à intervenir sur deux dossiers importants : l'immigration et le racisme. Conscientes et conscientes de l'importance de cette problématique, les délégué-e-s au XX^e Congrès de l'ANEEQ ont unanimement considéré la question. Intimement liées, ces deux phénomènes relèvent directement de la responsabilité gouvernementale. L'ANEEQ entend bien faire pression cette année auprès des deux paliers gouvernementaux pour exposer ses griefs.

Avec la présentation de deux projets de loi (C-55 et C-84), le ministre fédé-

ral de l'Emploi et de l'Immigration, Benoît Bouchard, veut de toute évidence restreindre l'entrée au pays. Si on s'en tient aux propos des tenants de ce projet, le pays fermera désormais ses portes aux personnes « indésirables » pour ne laisser entrer que les gens qui ne mettent pas en danger la « sécurité » de la nation.

« Il ne fait aucun doute, précise Jeanette Chayer, du Conseil exécutif de l'ANEEQ, que le Canada doit se responsabiliser face à l'immigration et à la question des réfugié-e-s politiques car la situation économique et politi-

que qui prévaut dans le monde est un danger pour le développement mondial. Comme pour le mouvement industrialiste, sociale et économique implique nécessairement un pied d'une politique concernant l'immigration.

Ainsi, dans l'immigration, le gouvernement exige du gouverneur conservateur le retrait de la loi sur l'immigration et s'oppose aux révisions à la loi sur l'immigration à long terme, l'ANEEQ favorise une

Créons nos comités-femmes

(suite de la première page)

À cette fin, l'ODFA a produit un guide qui servira de référence pour celles qui voudraient s'engager sur les sentiers du féminisme et de la défense collective de leurs droits de femmes et d'étudiantes. Ce document qui comprend des éléments autant pratiques que théoriques, constitue une mine de renseignements sur le mouvement des femmes.

(2) Dans le cadre de la tournée mentionnée, l'ODFA abordera aussi la question de la situation socio-économique des étudiantes. Ainsi les militantes de l'ANEEQ veulent-elles amener le milieu étudiant à réfléchir sur les conditions de vie et d'étude des femmes dans le cadre des débats autour du projet de réforme du régime de prêts

et bourses que prépare le ministère.

Différentes brochures seront publiées sur ce thème par l'ANEEQ et l'ODFA. Il faudra prendre les moyens qui s'imposent pour informer et sensibiliser la population étudiante sur les enjeux des revendications concernant la condition économique des étudiantes. Parmi les moyens à privilégier, il y aura sans doute la participation massive aux assemblées générales organisées par les associations étudiantes, des débats larges et démocratiques, etc.

(3) Le dernier axe de la campagne rejoint directement une bataille déjà amorcée dans le mouvement des femmes : la lutte pour le droit à l'avortement. En collaboration avec la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, du matériel d'animation et d'information sera

et mis à la disposition des comités-femmes locaux. « Avec les campagnes réactionnaires des 'anti-choix' et les poursuites répétées de l'ex-boxeur Reggie Chartrand contre des médecins (par exemple, Morgantaler cet été), il était impossible de ne pas faire de cette question le troisième axe du plan de travail de l'ODFA cette année », rapporte Manon Poulin. « C'eut été se fermer les yeux sur ce qui se passe dans la société », renchérit la porte-parole de l'ODFA.

Ce parti pris pour le libre-choix en matière d'avortement conduira l'ensemble des instances de l'ANEEQ à mobiliser activement pour la manifestation nationale pour le droit à l'avortement libre et gratuit, le 18 octobre prochain, à Québec. La manifestation se déroulera sous le thème : « Maternité c'est un choix, avortement

c'est un droit ! » Le 18 octobre représente un jour important dans le mouvement des femmes, mais aussi pour l'ANEEQ de ses membres.

La campagne de création de comités-femmes étudiantes nationales de l'ODFA pour le droit à l'avortement de relancer la lutte pour la condition des étudiantes sera l'occasion pour le collégial d'ouvrir un nouveau chapitre spécifiquement sur les femmes. L'objectif : développer au postféminisme que la société québécoise a besoin d'un slogan de la manifestation à Montréal : « Être jeunes existe ! »

LA LETTRE DE L'ANEEQ AU MINISTRE

Finis les tergiversations, la patience

Le 21 août 1987

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Science

Objet : Réforme du régime des prêts
et bourses

Monsieur le ministre,

Une nouvelle année scolaire débute et il nous apparaît important et urgent de faire le point sur la question de la réforme du régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants.

Depuis avril 1986, les rencontres, échanges de correspondances et communications ont été nombreuses entre l'ANEEQ et votre ministère sur le sujet. De plus, vous avez abordé la question à quelques reprises à l'Assemblée nationale.

Force nous est de constater toutefois que la plus grande confusion règne toujours quant à la politique que vous entendez suivre au chapitre de la réforme des prêts et bourses. Il convient de passer en revue les différents événements des derniers mois. Plus particulièrement, nous désirons nous pencher sur les délais d'élaboration et d'application d'une réforme, sur ses orientations et sur les mécanismes de

« ... la plus grande confusion règne quant à la politique que le ministère entend suivre au chapitre de la réforme des prêts et bourses... »

consultation de la population étudiante. Finalement, nous reviendrons sur la rencontre que nous avons eue le 14 août dernier avec votre personnel politique.

Les délais

Au chapitre des délais d'élaboration d'une réforme, vous avez déclaré le 26 mai dernier, dans le cadre de votre exposé devant la Commission parlementaire de l'éducation sur les « Perspectives 1987-88 » pour l'aide financière :

« Pour mener à bien cette entreprise de révision [la réforme], nous prévoyons une période de deux années de recherche, de mise au point et de consultations. »

Nous remarquons d'abord que vous ne parlez que de l'élaboration d'un projet de réforme et que nulle part vous ne faites mention d'échéances quant à l'entrée en vigueur d'une réforme. Ensuite, nous nous interrogeons sur la valeur de votre « prévision » (nous ne savons trop s'il s'agit d'un objectif sérieux ou d'un simple point de repère) puisqu'elle est contredite par d'autres informations et déclarations en provenance de votre ministère. Ainsi, dans l'édition de mai 1987 de la publication officielle de votre ministère, *Fine pointe*, nous pouvons lire le paragraphe suivant en conclusion d'un article portant sur la réforme de l'aide financière :

« L'ensemble de ces travaux devrait être achevé à l'automne 1988 afin que leurs résultats soient mis en application pour l'année scolaire 1989-1990. »

De plus, cela fait maintenant plus d'un an que votre ministère nous répète, mois après mois, qu'un délai d'environ deux ans lui est nécessaire. Dans six mois, allez-vous encore nous répéter qu'il vous faut deux ans ? Vos travaux devraient pourtant évoluer puisque toutes les informations confirment que vos « études et réflexions » sont entamées depuis un certain temps et l'étaient déjà d'ailleurs au moment où, nous nous en rappelons, votre ministère niait formellement le fait qu'une réforme figurait parmi vos projets.

• Le 25 juin 1986, le Directeur général d'alors de la DGAFE, Émile Dubois, écrivait ce qui suit dans le *Bulletin interne* à l'attention des responsables des services locaux d'aide financière :

« Les circonstances et le contexte nouveau veulent que l'avenir prochain soit porteur de changements. Leur nature et leur ampleur restent à déterminer ; nous y travaillons avec acharnement depuis plusieurs semaines. »

En août 1986, Réjean Bilodeau, votre attaché politique responsable de l'aide financière, cité dans le *québec ÉTUDIANT*, déclarait :

« La réforme sur laquelle nous travaillons actuellement ne sera entièrement complétée que dans deux ans, pour 1988-1989. Dans une première étape, nous voulons étudier diverses hypothèses et nous appliquer à une rationalisation du régime. »

• En novembre 1986, le Vérificateur général du Québec déposait son rapport annuel dont une partie porte sur la gestion du régime d'aide financière. On peut y lire, parmi les commentaires officiels de votre ministère, publiés à même le rapport, en réponse aux recommandations du Vérificateur général :

« Il nous semble plutôt que les voies de la simplification et de la globalisation du régime soient les plus prometteuses pour éviter des erreurs et des trop-versés. C'est sur cette piste que s'est engagée la DGAFE au cours de l'été 1986. »

« L'étude en cours sur la simplification du régime devrait apporter des éléments susceptibles d'atténuer ce problème. »

• Le 17 décembre 1986, devant la Commission permanente de l'éducation, vous avez déclaré :

« Nous comptons entreprendre, à compter du mois de janvier, des travaux d'analyse qui permettront d'arriver à la simplification désirée de tous. [...] J'ose espérer que l'année 1987 sera l'année de la rationalisation véritable de la gestion de l'aide financière de manière qu'elle soit simplifiée, qu'elle soit plus efficace et aussi, je le souhaite vivement, plus économique. »

Certes, Monsieur le ministre, l'ANEEQ ne souhaite nullement que la réforme de l'aide financière soit un processus bâclé qui nous conduise à un régime incohérent. Mais nous remarquons que ce délai de deux ans est, depuis le début, l'argument central de votre ministère pour ne pas donner suite aux revendications étudiantes. Votre discours est simple : le ministère veut procéder à une réforme globale, en une seule étape. Selon l'évaluation que vous présentiez le 26 mai dernier :

« Le régime a trop souvent évolué dans le passé par l'addition successive de solutions ponctuelles qui venaient s'ajouter les unes aux autres, en réponse à des cas particuliers, mais qui



photo Pierre Côté, LA PRESSE

Un ministre qui est moins innocent qu'il en a l'air...

rendaient de plus en plus problématique la cohésion du régime. »

Vous ne rejetez pas carrément les revendications étudiantes, sans toutefois vous prononcez clairement, et vous demandez à la population étudiante d'attendre car « c'est une chose qui demande beaucoup d'études, beaucoup de réflexions. » En fait, vous cherchez à jouer la carte « du gros bon sens et de la bonne foi ».

Mais au-delà des apparences et du discours, lorsque les choses sont analysées sérieusement, une question se pose : le ministère chercherait-il à gagner du temps ? Effectivement, Monsieur le ministre, il y a lieu de se demander si votre stratégie ne serait pas d'étirer indûment le processus d'élaboration d'une réforme pour qu'elle ne s'applique qu'après la prochaine élection. C'est un secret de Polichinelle qu'il n'est pas politiquement rentable d'appliquer une réforme avant des élections, lorsqu'elle consiste en des reculs et des coupures !

D'ailleurs, lors d'une rencontre avec le Conseil exécutif de l'ANEEQ le 11 février dernier, vous avez clairement émis l'hypothèse que la réforme s'applique « au début d'un deuxième mandat, en même temps que le dégel des frais de scolarité universitaires » ! Comme vous préférez sans doute que l'on fasse référence à des propos plus « officiels » de votre part, nous pouvons citer un extrait d'une déclaration que vous avez faite le 31 mars 1987 devant la Commission permanente de l'éducation, en réponse à une question sur le contenu d'une réforme de l'aide financière :

« À ces questions de fond, nous

apporterons des réponses, j'espère avant la fin du présent mandat du gouvernement, mais ce n'est pas une chose qu'on peut régler en un an. »

Les orientations

Par ailleurs, il est indéniable que votre argument de la « réforme unique et globale » tient seulement lorsqu'il s'agit de ne pas satisfaire les revendications étudiantes les plus importantes, mais qu'il est vite mis de côté pour certains changements aux prêts et bourses que votre ministère compte apporter au cours des prochains mois.

Après avoir compilé vos différentes déclarations au cours des derniers mois, nous constatons, Monsieur le ministre, que vous avez soulevé la possibilité d'une série de modifications prochaines.

Ainsi, dans une lettre que vous adressiez à l'ANEEQ le 26 mars dernier, vous identifiez certaines mesures « Actuellement à l'étude » dont « les résultats devraient être disponibles au cours des prochaines semaines afin que, s'il y a lieu, nous puissions les appliquer au cours de l'année 1987-88. » :

- reconnaissance du statut d'autonomie à l'étudiante enceinte depuis 20 semaines et octroi dès ce moment du budget accordé pour un enfant d'âge préscolaire.
- élargissement de la couverture des besoins pour les étudiant-e-s gravement handicapé-e-s.
- élargissement à toute la population étudiante universitaire de l'accès au programme de prêt garanti avec intérêt pour l'achat de micro-ordinateurs.
- élargissement à de nouvelles régions de la mesure d'aide supplémentaire de

400 \$ accordés aux étudiant-e-s dépendant-e-s et non résident-e-s dont les parents demeurent dans les régions dites périphériques.

Puis le 26 mai, dans votre exposé à l'Assemblée nationale, vous ajoutiez les mesures suivantes à la liste du « court terme » :

- modifications dans la façon de considérer les actifs des parents pour régler le problème des fils et filles d'agriculteurs dont les parents sont injustement considérés nantis.
- assurance d'un meilleur « arrimage » entre l'aide financière et les bourses FCAR pour les étudiant-e-s de deuxième et troisième cycles.

Mais nous pouvons aussi constater que vous ne faites plus mention du prêt pour l'acquisition de micro-ordinateurs, pas plus d'ailleurs que vous ne faites référence à la perspective déjà évoquée de revoir le problème de la contribution des parents.

Toujours à l'occasion de l'adoption des crédits de votre ministère, vous annoncez que la « prime d'éloignement » de 400 \$ s'applique officiellement à quatre MRC supplémentaires et vous présentez l'octroi du statut d'autonomie à l'étudiante enceinte comme un fait déjà accompli qui devrait facilement passer l'étape du Conseil des ministres, l'automne prochain.

Ce que nous remarquons, Monsieur le ministre, c'est que vos annonces arrivent toujours à l'improviste. Ce qui n'est pas de nature à créer un climat de confiance. Ainsi, il est étonnant de vous voir prioriser aujourd'hui des problèmes que vos représentants ne semblaient pas considérer lorsqu'ils leur étaient présentés, il y a quelques mois

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

des étudiant-e-s a des limites !

seulement, par le Comité étudiant de négociations. De plus, vous annoncez des orientations que, en aucune circonstance, vous ne nous avez présentées, malgré les nombreuses occasions que vous avez eues.

Ainsi, nous avons été fort surprises et surpris de constater, dans votre exposé portant sur les « Perspectives 1987-88 » pour l'aide financière, que vous prévoyez :

« Mettre au point un mécanisme qui permettra une intervention utile dans certains cas qui requièrent de toute évidence une solution exceptionnelle mais qu'on ne saurait renvoyer purement et

... l'ANEEQ ne souhaite nullement que la réforme de l'aide financière soit un processus bâclé qui conduise à un régime incohérent... »

simplement parce qu'ils ne répondent pas aux normes établies. »

C'est au nom de la « souplesse » du régime que vous avancez cette idée. C'est là un objectif fort louable que nous partageons, mais nous savons pertinemment que le « mécanisme » concret, le jour où il sera défini, pourra dénaturer complètement l'objectif de départ.

Par exemple, le mécanisme en question pourrait être une sorte de « comité d'appel », connu de tous et toutes et fonctionnant avec des règles établies comme cela prévaut pour la plupart des autres programmes sociaux, où l'étudiant-e qui a essuyé un premier refus peut faire valoir son droit à l'aide financière. Mais un tel mécanisme peut en revanche être le prétexte pour ne pas améliorer le régime, laissant ainsi autant d'étudiantes et d'étudiants sans aide financière, et doter des individus du pouvoir discrétionnaire d'évaluer le « mérite » des personnes qui auront eu la possibilité de persévérer et d'insister auprès de votre Cabinet. Vous indiquez d'ailleurs avoir eu le loisir cette année d'utiliser vos fonds discrétionnaires pour venir en aide à un « jeune homme de très grande promesse ».

Autre exemple de la « distorsion » qui peut apparaître entre nos revendications et vos projets : l'aide financière pour le niveau secondaire. Alors que nous réclamons que le régime d'aide financière s'étende au niveau secondaire par une mesure favorisant le retour aux études des décrocheurs et décrocheuses, le 26 mai dernier vous faisiez part de la perspective à long terme d'accorder aux seules étudiantes et aux seuls étudiants de formation professionnelle une aide comparable à celle attribuée au niveau collégial. Loin de favoriser le développement de la scolarisation des jeunes, votre objectif avoué est de réduire les inscriptions au niveau collégial, ce qui entraînerait des économies budgétaires. À vos yeux, la situation actuelle « incite plusieurs étudiants à s'inscrire à des études de niveau collégial plutôt qu'à des études professionnelles de niveau secondaire, alors que ces dernières conviendraient souvent mieux à leurs aptitudes et au besoin réel du marché du travail. »

Jusqu'à aujourd'hui, Monsieur le ministre, vous vous êtes contenté d'enligner une série de mesures parti-

culières, en règle générale peu coûteuses et de faible portée, sans vraiment donner de détails sur les mécanismes d'application de ces possibles améliorations. Vous n'avez pas encore fait état de votre évaluation du régime actuel pas plus d'ailleurs que de la condition économique de la population étudiante. De telle sorte que nous ne pouvons discerner votre ordre de priorité parmi les nombreux correctifs à apporter au régime et que nous ne pouvons comprendre la logique d'ensemble dans laquelle s'inscrivent les différentes mesures que vous annoncez graduellement.

Ces changements que vous dites vouloir apporter dans les prochains mois, nous les appuyons dans la mesure où ils répondent à nos revendications. Mais, il faut bien le dire, nous avons l'impression de faire face à un ministre qui ne se préoccupe pas sincèrement des déficiences du régime d'aide financière mais qui a plutôt choisi de mener une opération de relations publiques et de faire du « saupoudrage » afin de rehausser son image — après avoir fait d'importantes coupures — et de se redonner une marge de manoeuvre pour pouvoir, plus tard, fonder tête baissée avec son véritable projet de réforme.

Ainsi, l'élargissement de la « prime d'éloignement » à d'autres régions touchera environ 1000 étudiantes et étudiants et coûtera environ 300 000 \$. Cela touche moins de 0,5 % de la population étudiante des CEGEP et universités et accroît le budget de l'aide financière de 0,1 % ! Les étudiantes et les étudiants concerné-e-s l'apprécieront sans doute, mais sur un plan général cette amélioration est plutôt de nature symbolique.

Vous semblez habile pour jeter de la poudre aux yeux, mais il faut souligner qu'en plus d'être peu loquace sur les changements de fond que vous voulez apporter au régime, vous manœuvrez pour ne pas donner d'échos aux perspectives de coupures importantes au régime que vos représentants ont soulevées lors des rencontres avec le Comité étudiant de négociations. Ainsi :

• Le 31 mars à l'Assemblée nationale, la critique de l'Opposition en matière d'éducation reprenait une de nos objections et vous demandait clairement : « Est-ce que le ministre a l'intention, tel que le prétend l'ANEEQ, d'introduire une modulation ou une discrimination entre les prêts, l'aide financière accordée au niveau collégial et l'aide accordée au niveau universitaire ? Est-ce qu'il a l'intention de moduler les dépenses admises selon les dépenses, par exemple, pour le logement, pour la nourriture ? »

Après avoir grossièrement tenté de contourner la question, vous avez finalement répondu :

« Pour l'instant, nous ne faisons pas de changements aux programmes existants. Nous sommes en train d'étudier tout l'ensemble parce que je pense bien qu'après douze à quinze ans d'existence du régime d'aide financière comme nous le connaissons dans ces données essentielles, il est normal que nous nous posions des questions. Il y a des réflexions qui se font là-dessus qui n'ont pas encore été formulées sous la forme de mémoires ou de documents écrits. Il y a des discussions qui ont lieu. On se demande ce qui serait préférable. »

• Puis, le 26 mai dernier, lors de votre exposé sur les « Perspectives 1987-88 »

pour l'aide financière, une chose étonnante s'est produite concernant cette intention à peine voilée de votre ministère de répartir les prestataires d'aide.

... au-delà des apparences et des discours, lorsque les choses sont analysées sérieusement, une question se pose : le ministère chercherait-il à gagner du temps ? ... »

financière en différentes catégories pour pouvoir les jouer les unes contre les autres, en faisant croire à certaines que leur aide sera augmentée à condition que l'on coupe les montants accordés à d'autres.

Ainsi, si on compare le texte officiel préparé à l'avance pour votre discours et la version définitive de votre exposé présenté de vive voix — et qui de votre propre aveu « a été l'objet de quelques retouches » — eh bien nous constatons une différence principale, soit la disparition du paragraphe suivant concernant la rationalisation du régime :

« Certaines règles accordent à toutes fins utiles un statut particulier à certains étudiants alors qu'elles ignorent d'autres étudiants dont les besoins sont souvent plus aigus. Nous avons le devoir de nous interroger sur cette situation. »

Est-ce à dire, Monsieur le ministre, qu'il était trop compromettant d'avouer que les règles actuelles du régime laissent de côté bon nombre d'étudiant-e-s dans le besoin, ou serait-ce que vous ne voulez plus évoquer en public votre hypothèse de réduire l'aide financière à certaines catégories d'étudiant-e-s, comme ceux et celles du collégial ?

Toute amélioration au régime sera bienvenue, qu'il s'agisse, pour reprendre vos projets, de la situation spécifique des handicapé-e-s, des étudiant-e-s de deuxième et troisième cycles, des femmes enceintes, des fils et filles d'agriculteurs et de pêcheurs, des étudiant-e-s des régions éloignées ou celles et ceux à temps partiel. Et nous nous attendons à ce que vous les annonciez officiellement. Mais sachez que nous n'allons pas nous en contenter. D'abord parce que beaucoup d'autres problèmes plus fondamentaux doivent être résolus. Ensuite, parce que nous avons bonne mémoire et que nous estimons que vous devez réinjecter dans le régime les quelque 50 millions \$ que vous avez extirpés de nos poches en transférant une partie de la bourse sous forme de prêt.

La consultation

Par ailleurs, il nous apparaît essentiel de revenir sur un aspect fort important de la réforme de l'aide financière : le droit d'intervention du premier groupe concerné, les étudiantes et les étudiants.

Comme vous vous en rappelez sans doute, nous avons abordé cette question pour la première fois le 14 avril 1986, lors d'une rencontre, puis le 18 avril 1986 alors que nous vous rencontrions à nouveau, en compagnie cette fois du premier ministre Robert Bourassa.

À ces deux occasions, nous avons formulé une demande prioritaire et très précise quant à la façon de mettre en

place une éventuelle réforme du régime d'aide financière. Pour l'ANEEQ, une réforme ne saurait s'élaborer en catimini et s'appliquer avant que le ministre ne dépose une proposition globale et détaillée pour qu'elle soit débattue par les étudiantes et étudiants à l'intérieur d'un délai raisonnable de plusieurs mois, lors d'une période propice à une consultation digne de ce nom.

Monsieur Bourassa et vous-même avez donné votre accord de principe à une telle démarche, en signalant toutefois que les modalités devraient en être précisées.

Le 25 juin 1986, nous vous demandions par écrit de réitérez votre accord avec notre demande et de nous indiquer quelles seraient ces modalités qui répondraient aux principes de transparence et de démocratie. Pour toute réponse, quelques semaines plus tard, vous écriviez :

« Bien que je ne sois pas en mesure à l'heure actuelle de vous spécifier les modalités de cette consultation, je vous réitère mon souhait d'une saine collaboration. »

Puis, en réponse à une nouvelle lettre de notre part, vous répondiez, le 26 mars 1987 :

« Lorsque des projets seront arrêtés, nous nous ferons un devoir de les soumettre pour consultation aux intéressés. »

Quelques jours plus tard, à l'Assemblée nationale, vous alliez sensiblement dans le même sens.

Finalement, le 26 mai dernier, une autre variation est apparue :

« Au terme de cette période [de deux ans], nous comptons être en mesure de proposer un régime qui aura été au préalable soumis à la consultation des milieux intéressés et au premier chef, cela va de soi, aux milieux étudiants et à leurs associations, qui sont les plus

... nous avons l'impression de faire face à un ministère qui a choisi de mener une opération de relations publiques et de faire du « saupoudrage » afin de rehausser son image ... »

immédiatement concernés par cette réforme. »

Une entente possible

Certes, nous pouvons noter une certaine évolution de votre discours. Mais pour connaître un réel progrès, il faudrait davantage préciser :

- les mécanismes permettant à l'ANEEQ d'être associée pleinement et entièrement, dans une première étape et au cours des prochains mois, à l'élaboration d'une réforme ;
- une date limite à laquelle le ministre déposera, dans une deuxième étape, sa proposition globale et détaillée de réforme ;
- un délai raisonnable pour, qu'en troisième lieu, un débat large puisse avoir lieu au sein de la population étudiante pour évaluer votre proposition ;
- finalement, une date limite pour l'entrée en vigueur d'une réforme.

C'était dans l'espoir d'en arriver à une entente avec votre ministère sur ces derniers éléments que nous avons

demandé une rencontre avec votre personnel politique. Laquelle rencontre s'est tenue le 14 août dernier avec votre chef de Cabinet, André Fortier, et votre attaché politique responsable de l'aide financière, Réjean Bilodeau. Monsieur Michel Bisson, de la DGAFE, était également présent.

Nous devons vous signaler notre plus grande déception du fait qu'aucun progrès ne fut possible lors de cette rencontre. Nous osons également espérer que les propos de votre chef de Cabinet ont dépassé sa pensée. Il a été d'une rare arrogance en reprochant à l'ANEEQ de lui faire perdre son temps. N'en déplaise à Monsieur Fortier, notre démarche est tout à fait légitime et ne vise nullement à « décider de l'agenda du ministère », comme il l'a affirmé.

Lors de cette rencontre, nous avons affirmé être prêtes et prêts à considé-

... un aspect fort important de la réforme de l'aide financière concerne le droit d'intervention du premier groupe concerné : les étudiant-e-s... »

rer les délais dont votre ministère dit avoir besoin pour préparer des améliorations aux prêts et bourses, mais à la condition de préciser ces différents délais d'élaboration de la réforme et de préciser la place des étudiant-e-s dans ce processus.

Il est tout à fait inacceptable qu'on nous ait répondu, sur un ton inqualifiable, que cela est non discutable, que nous n'avons qu'à patienter et que la réforme sera prête quand elle le sera. On a bien sûr tenté de nous rassurer sur la volonté du ministère de procéder le plus rapidement possible. Mais jamais vos attachés n'ont accepté le principe qu'un échéancier doit être précisé. Plus la résistance de votre ministère sera grande à ce niveau, plus nous pourrions nous questionner sur ses véritables intentions et moins nous serons justifiés de faire preuve de patience.

Or, Monsieur le ministre, nous sommes toujours disposé-e-s à soumettre notre proposition et nous croyons qu'une entente est possible.

En conclusion, il nous apparaît urgent, après vos 18 mois de tergiversations :

- que vous fassiez un énoncé politique substantiel quant à votre évaluation de l'actuel régime et l'orientation d'un régime modifié ;
- que vous vous engagiez résolument sur la voie de la transparence en cessant d'agir à l'improviste au chapitre des améliorations à apporter au régime ;
- que vous acceptiez de formaliser les mécanismes assurant la participation étudiante à l'élaboration de la réforme ;
- finalement, que vous fassiez connaître vos intentions au chapitre des délais et qu'une première entente intervienne à ce niveau entre nos parties.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général de l'ANEEQ,

Jean-Pierre Paquet

LE CONGRÈS DE LA COMMISSION-JEUNESSE DU PARTI LIBÉRAL

Pour mieux faire oublier le présent...

LA POCATIÈRE — La Commission-jeunesse du Parti libéral, vous connaissez ? C'est cette instance qui organise des événements-médias (des congrès) de temps à autres pour prendre des positions « au nom » des jeunes du Québec et faire de gros yeux au gouvernement.

Robert Bourassa, vous connaissez ? Bien sûr, c'est celui qui aime bien prendre la parole lors des Commissions jeunesse pour dire que c'est donc beau de voir combien les jeunes ont des idées et pour expliquer que la meilleure façon d'influencer le gouvernement c'est bien sûr de devenir membre du PLQ !

Et un-e jeune libéral-e, vous en connaissez ? Peut-être pas, mais on peut facilement les caractériser en disant qu'ils et elles sont évidemment jeunes (moins de 25 ans) mais qu'ils et elles sont d'abord et avant tout membres du PLQ. Et c'est ce que le cinquième Congrès annuel de la Commission-jeunesse du PLQ, tenu à la mi-août, a démontré une fois de plus. À cette occasion, les thèmes qui concernent directement et de façon urgente les jeunes ont été mis de côté au profit de sujets plus prêts du cœur des dirigeantes et dirigeants du parti libéral et du gouvernement. Ce congrès, qui se déroulait sous le thème « Pour mieux voir venir le temps », aurait tout aussi bien pu s'appeler « Pour mieux faire oublier le présent... ».

Sous la couverture

Voulant aborder des thèmes qu'elle qualifie de « mature », la Commission-

jeunesse a systématiquement refoulé sous la couverture des sujets d'actualité qui aurait mis le gouvernement dans l'eau bouillante. Ainsi, il n'a pas été question de la réforme de l'aide sociale. On se rappelle que le PLQ avait promis d'abolir la discrimination à l'endroit des jeunes assisté-e-s sociaux et sociales de moins de trente ans. La réforme se fait attendre et plusieurs indications démontrent qu'elle pourrait fort bien mener à des resserrements. Préférant sans doute ne pas trop attirer l'attention sur la question, la Commission-jeunesse attend l'échéance de décembre que s'est fixée le gouvernement.

Quand au régime des prêts et bourses et sa réforme, pas un mot, pas une ligne de texte, le néant. Pour Joël Gauthier, président de la Commission-jeunesse, cette absence se justifie par le consensus déjà développé par les membres sur la question. On peut toutefois se demander si de véritables débats ont déjà eu lieu puisque M. Gauthier est ignorant du dossier de la réforme et qu'il n'a pu exposer les positions de son organisation sur les prêts et bourses.

Une proposition individuelle visant à accorder le statut d'indépendance dès le début des études universitaires n'a pu être débattue puisqu'elle a été « référée » à la direction de la Commission-jeunesse.

Les thèmes du congrès

Par ailleurs, le congrès a adopté en

rafale — et dans une certaine indifférence — des propositions sur les thèmes prévus à l'ordre du jour : la gestion participative, la sécurité d'emploi et les clauses dites « orphelins ». Quant aux propositions portant sur un quatrième thème, l'entrepreneuriat social, elles ont toutes été mises en dépôt, même si les congressistes disposaient de tout le temps nécessaire.

Les jeunes du parti libéral mettent de l'avant la gestion participative, cette nouvelle mode des idéologues des relations de travail. En théorie, cela est sensé être favorable aux travailleuses et aux travailleurs. Mais en pratique, cela revient à leur demander de vivre encore plus en fonction de l'entreprise et même d'y investir. En retour de quoi l'employeur accorde quelques bonifications aux conditions de travail, s'engage à écouter les employé-e-s et peut même accorder des « bonus ». Dans cet « échange », l'employeur y gagne surtout la tranquillité puisqu'il sait que cela donne aux employé-e-s une illusion de pouvoir.

Concernant la sécurité d'emploi, le cahier thématique du Congrès nous apprend que c'est une méprise de croire que c'est un droit. Si, nulle part, on ne voit quels seraient, pour les travailleuses et travailleurs, l'avantage que les libéraux leur accordent la « précarité d'emploi », on y voit en revanche les nombreux avantages pour les employeurs. À titre d'exemple, les employé-e-s contractuel-le-s de la fonction publique ne reçoivent en moyenne



Joël Gauthier, président de la Commission-jeunesse du parti libéral

que 75 % du salaire de leurs consoeurs et confrères qui ont le statut de permanence. De plus, cette discrimination est appliquée aux nouvelles et nouveaux employé-e-s, ce qui a pour conséquence d'affecter directement les jeunes travailleuses et travailleurs. La Commission-jeunesse du parti libéral demande au gouvernement de retirer la permanence aux professionnel-le-s et cadres de l'État et fait la promotion du statut de contractuel-le-s.

Paradoxalement, le congrès des jeunes du parti libéral s'est penché sur la question des clauses « orphelins », sujet

facile s'il en est un. Les jeunes libérales dénoncent donc le recours à ces clauses qui permettent aux employeurs de verser des salaires inférieurs aux travailleurs et travailleuses embauché-e-s après la signature des conventions collectives. Les jeunes du parti libéral sont même allé-e-s jusqu'à demander au gouvernement qu'il adopte une loi interdisant de telles mesures, ce à quoi le président du Conseil du trésor s'est rapidement opposé.

Un voyage à La Pocatière

Il n'y avait pas d'enthousiasme à ce Congrès. Il a d'ailleurs fini plus tôt que prévu en raison de l'absence de débats. Si les organisateurs et les organisatrices se vantaient de la présence de 1000 délégué-e-s au Congrès, on a plus été marqué par la participation de seulement 200 délégué-e-s pendant la plénière décisionnelle... Les 800 autres évaluaient sûrement qu'ils et elles avaient mieux à faire que d'écouter des « débats » politiques. La Commission-jeunesse affirme avoir 15 000 membres.

Les personnes qui participent à ces congrès ne représentent d'ailleurs qu'eux-mêmes et elles-mêmes puisqu'ils et elles ne disposent d'aucun mandat, la participation se faisant sur une base individuelle.

François GIGUÈRE (envoyé spécial)

Le Cabinet du ministre refuse de s'entendre avec l'ANEEQ

(suite de la première page)

C'est ce besoin de temps que le ministère invoque depuis un an pour justifier son refus de donner suite dans l'immédiat aux revendications étudiantes.

Mais si l'ANEEQ se dit prête à patienter avant de voir des améliorations substantielles apportées aux prêts et bourses, c'est dans la mesure où le ministère s'engage, en retour, à respecter certaines conditions qui n'ont rien d'extravagantes. Soit : établir un échéancier précis et associer l'ANEEQ à l'élaboration de la réforme.

Au chapitre de l'échéancier, le Conseil central de l'ANEEQ estime que le ministère est en mesure de déposer à l'été 1988 une proposition globale et détaillée de réforme, laquelle proposition pourrait, au cours de l'automne 1988, être largement débattue au sein de la population étudiante et être discutée avec le ministère, de sorte qu'aux alentours de janvier 1989, soit finalisée l'élaboration de la réforme et que toutes les mesures puissent être prises afin que le nouveau régime entre en vigueur pour l'année scolaire 1989-1990, au plus tard.

Or, les attachés politiques du ministre Ryan affirment qu'il s'agit là de leur objectif. Ils veulent même se montrer rassurant en ajoutant qu'il faudrait « de gros problèmes » pour

que ces délais ne soient pas respectés. Mais voilà, ils refusent de donner des garanties à cet effet et, pour eux, il est surtout hors de question que le ministre Ryan, lui, se mouille dans cette affaire et qu'il aille plus loin que son habituel discours flou sur les « deux ans ».

Un ministère arrogant

Pour le chef du Cabinet du ministre Ryan, les choses sont simples : « Ce n'est pas à l'ANEEQ de décider de l'agenda du ministère ». Sur un ton d'une rare arrogance, M. Fortier a accusé l'ANEEQ de lui « faire perdre son temps » à vouloir discuter là-dessus. En définitive, a-t-il dit, « la réforme sera prête quand elle le sera ! » Mais en même temps, plaignent les attachés du ministre Ryan, il faut faire confiance au ministre qui « veut votre bien » et qui désire changer le régime « le plus rapidement possible ».

Vraisemblablement à court d'argument, le chef de Cabinet a soutenu qu'établir des délais reviendrait à avoir « un comportement bureaucratique » alors que l'avenir de la réforme dépend davantage de considérations politiques !

Or, pour le secrétaire général de l'ANEEQ, « on ne parviendra pas à créer un climat de confiance en don-

nant carte blanche au ministre Ryan, comme le voudrait M. Fortier, mais bien au contraire en convenant de mécanismes précis pour la mise en place d'une réforme. » Jean-Pierre Paquet fait par ailleurs remarquer qu'il faudrait être un peu naïf ou un peu naïve pour croire sur parole un ministre dont le premier geste, au lendemain des élections, a été de couper 24 millions \$ dans les prêts et bourses, au printemps 1986. « Plus Ryan va résister à s'engager à respecter des délais précis, plus nous pourrions nous questionner sur ses véritables intentions et moins nous serons justifié-e-s de faire preuve de patience. Nous ne pouvons accepter que le ministère conserve une marge de manoeuvre si grande qu'il puisse reporter la réforme au lendemain des prochaines élections. »

La consultation

Quant au fait que l'ANEEQ soit associée au cours des prochains mois à l'élaboration de la réforme, les attachés du ministre Ryan refusent de convenir de quelque mécanisme formel que ce soit. Encore ici, le personnel politique veut se montrer rassurant en affirmant qu'il y aura une « consultation en temps et lieux ».

Pour lui, cela signifie qu'il est hors de question que le ministère fasse état

de ses différentes hypothèses de travail et qu'il en débâte ouvertement. Pour reprendre l'expression qu'a employée le ministre Ryan, il y a quelques mois, « il y aura consultation lorsque des projets seront arrêtés ». De plus, le ministère ne veut pas donner la garantie que la consultation se fera dans de bonnes conditions. Ce qui veut dire, pour l'ANEEQ, que le ministère doit déposer son projet, au plus tard, à l'été 1988 et qu'il doit y avoir quelques mois, durant la période scolaire d'automne, pour qu'un débat puisse avoir lieu en milieu étudiant.

Le chef de Cabinet du ministre Ryan a lancé qu'il n'a « pas besoin des étudiants pour élaborer la réforme. Le gouvernement a des fonctionnaires pour ça ! » Puis, sur un ton colérique et sarcastique, il a demandé si l'ANEEQ voulait « un bureau au Complexe « G » pour travailler bénévolement à la réforme. »

Faisant remarquer aux attachés du ministre Ryan que le ministère vient de mettre sur pied un comité de travail composé de dix représentant-e-s des universités, des CEGEP et des collèges privés pour se pencher sur la gestion des prêts et bourses, le Conseil exécutif de l'ANEEQ s'est fait répondre qu'il s'agit là de « rencontres de gestionnaires ».

L'ANEEQ a affirmé que les étudiantes et les étudiants sont concerné-e-s au plus haut point par la qualité

des services locaux d'aide financière. Les attachés de Ryan ont même refusé que l'ANEEQ puisse simplement observer ces rencontres pour la simple et bonne raison que le ministère « consulte qui il veut et n'a pas de compte à rendre là-dessus. »

Sur la bonne voie

Pour le secrétaire général de l'ANEEQ, « il ne faut pas désespérer d'en arriver à une entente avec le ministère avant le Congrès spécial. Sinon, ajoute-t-il, il faudra à ce moment prendre les moyens nécessaires pour forcer le ministère à donner les garanties comme quoi la réforme ne sera pas imposée et se fera démocratiquement. »

Concernant la complète fermeture du chef de Cabinet, Jean-Pierre Paquet est d'avis qu'il s'agit essentiellement d'une « objection de principe puisque l'écart pratique entre les deux parties n'est pas infranchissable ». « Mais, ajoute-t-il encore, l'agressivité du ministère découle surtout du fait qu'il se sent piégé. La question des délais d'application de la réforme est au centre des interventions étudiantes depuis avril 1986 et le ministère est exaspéré de voir que la population étudiante a de la suite dans les idées. Graduellement, nous le forcerons à prendre des engagements de plus en plus précis. Nous sommes sur la bonne voie. »